

Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 6 décembre 2011 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 décembre 2011

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre 2011, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire

Deuxième partie	863
Budget de fonctionnement de l'exercice 2012. Plan des investissements pour les années 2012 à 2015. Transfert de SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier (Préavis N° 2011/50 du 5 octobre 2011)	
Discussion – Suite	863
Plan des investissements – Années 2012 à 2015	868
Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2011-2016	
Préavis N° 2011/44 du 28 septembre 2011	871
Rapport.....	877
Discussion	879
Autorisations d'achats pour l'exercice 2012	
Préavis N° 2011/51 du 5 octobre 2011	899
Rapport.....	908
Discussion	911

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez, Thérèse de Meuron, Cédric Fracheboud, Claude Grin, Christiane Jaquet-Berger, Listzistorf Spina Natacha, Françoise Longchamp, Isabelle Mayor, Michaud Gigon Sophie, Charles-Denis Perrin, Sandrine Schlienger.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Xavier de Haller, Henri Klunge, Mirelle Knecht, Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Isabelle Paccaud, Julien Sansonnens.

Membres présents 82

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 7

Effectif actuel 100

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Il est 21 h, nous reprenons donc nos travaux. Nous reprenons au groupe de comptes.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2012

Plan des investissements pour les années 2012 à 2015

Transfert de SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier

Préavis N° 2011/50 du 5 octobre 2011

Finances et patrimoine vert

Discussion – Suite

2 SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Avec notamment la position

200 Service administratif

2101 Service des sports

220 Service de la police du commerce

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Une petite remarque s'agissant de Sécurité publique et sports. En début de législature le PLR a annoncé son choix, mais ce choix est partagé évidemment par d'autres partis, d'épargner autant que possible voire de développer les domaines de la petite enfance et de la police. Nous ne déposerons pas d'amendement au budget de cette direction tout en ayant connaissance du fait qu'il n'y a pas d'embauches prévues. Toutefois nous attendons, avec impatience, le préavis relatif à des engagements supplémentaires de policiers tel que cela a été annoncé. Je termine là.

Le président : – Merci, monsieur le conseiller communal, nous pouvons poursuivre, vous n'avez pas posé de question.

2300 Service du contrôle des habitants

2400 Corps de police

250 Service de protection et sauvetage

Nous en avons terminé avec les différents comptes de Sécurité publique et Sports. Je vous propose de voter à main levée. Les membres du Conseil qui acceptent le budget – oui excusez-moi, déterminations de la commission, excusez-moi, monsieur le rapporteur.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Au moins que je serve à quelque chose. Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction Sécurité publique et Sports par 8 oui, 0 non et 7 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec quelques avis contraires et quelques abstentions, le Conseil accepte le budget le budget Sécurité publique et Sports.

Nous passons au troisième élément :

3. CULTURE ET LOGEMENT

300 Culture et logement

320 Service des forêts, domaines et vignobles

330 Service du logement et des gérances

3600 Service de la culture

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Oui permettez-moi d'intervenir encore une fois et navré de prendre encore une fois la parole sur un sujet qui, nous nous abstenons de le caractériser d'une façon ou d'une autre, consiste à déshabiller Jean pour habiller Paul. Si l'on peut avoir quelques doutes sur l'engagement de la Ville de Lausanne dans le cadre de la manifestation Label Suisse, force est de constater son succès réitéré tous les deux ans ainsi que l'engagement nécessaire de la Ville, en particulier de la gestion des espaces publics, pour ce faire. Nous avons fait face en Commission des finances à un amendement, amendement qui consistait à transférer la direction, en tout cas l'argent dépensé dans une direction dans une autre. Cela a ma foi une certaine logique de passer de Travaux à Culture s'agissant d'une manifestation culturelle si tant est qu'un tel choix était fait de façon systématique dans toutes les directions avec un suivi renforcé et surtout le personnel nécessaire au suivi de telle demande. Tel n'est manifestement pas le cas, en tout cas cela ne semblait pas être le cas au moment où cette discussion a eu lieu en Commission des finances. Nous vous proposons donc, le groupe PLR, de maintenir ce montant dans sa rubrique originelle et de revenir sur l'amendement de la Commission des finances. Nous n'attaquons pas la manifestation Label Suisse, mais nous considérons que, comme cela a été le cas lors des précédentes éditions, ce montant mérite de figurer à la direction Travaux. Toutefois son rattachement à une autre direction peut être étudié mais nous souhaiterions l'avoir – avoir l'avis de la Municipalité, respectivement des services concernés, avant de nous prononcer. C'est pourquoi nous maintenons l'amendement pour revenir à la version d'origine, l'amendement est d'ores et déjà déposé. Merci de votre attention.

Amendement

« Rubrique 3600.365

de réduire la rubrique de 300 000 francs au titre de la manifestation Label Suisse. Un montant identique est ajouté à la rubrique 4201.318 (Travaux). »

Le président : – la discussion est ouverte concernant la proposition d'amendement de monsieur Hildbrand qui consiste à revenir à la situation initiale. Vous étiez en présence d'un amendement de la Commission qui a été accepté en séance de commission. Vous avez l'amendement sous les yeux. Il touche la rubrique 3600.365. La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée. Nous allons voter à l'électronique. Les personnes qui acceptent l'amendement, votent oui, les personnes qui le refusent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 20 oui, 43 non, 6 abstentions, le Conseil refuse l'amendement de M. Hildbrand.

Le président : – Ah pardon. Je m'excuse monsieur Français, on laisse finir le vote parce qu'au moment où on a déclenché le vote on n'avait pas votre nom à l'écran.

Monsieur Français vous demandez toujours la parole ? Vous renoncez, merci beaucoup.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Oui, oui, non, non, oui oui – oui je vais quand même m'amuser à faire une déclaration. La stupidité n'a pas de prénom, mais je m'arrêterai-là dans les agressions verbales. Juste pour vous donner les informations suivantes : je m'adresse à monsieur Rapaz en particulier, puisqu'il m'avait interrogé les années précédentes sur la raison de la présence dans le budget de Travaux de cet objet. La réponse est qu'il s'agit essentiellement de frais de logistique. Je souhaite rappeler premièrement que le choix culturel de cette manifestation est de la responsabilité de la RTS, et exclusivement de la RTS. Deuxièmement, cette manifestation a garanti des salaires aux gens qui viennent faire la présentation musicale dans notre Ville. Aujourd'hui vous discutez de reporter des montants de-ci de-là. Après la question de la prise en charge des frais liés à l'attribution d'un attaché parlementaire, c'est le deuxième message que vous envoyez à Olivier Français. Je l'interprète de deux manières. D'abord comme une sanction parce qu'on estime qu'il y a eu une mauvaise gestion d'activité. Ensuite, comme un attachement à s'occuper de monsieur Français en particulier. Sachez qu'il en faut un peu plus pour s'occuper de monsieur Français et de son futur, ne vous inquiétez pas. Ce soir, je prends surtout la parole pour vous informer que – la conjoncture étant ce qu'elle est – monsieur Marchand m'a écrit la semaine passée pour indiquer que c'est seulement le 15 janvier de l'année prochaine qu'ils prendront décision si Label Suisse aura lieu ou pas. Donc il y a fort à parier aujourd'hui, compte tenu des messages que j'ai reçus de la RT, que cette manifestation ne se fasse pas l'année prochaine.

Le président : – Voilà merci, le vote a eu lieu, nous poursuivons avec la rubrique

3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne

M. Roland Rapaz (Soc.) : – monsieur le municipal je souhaiterais savoir à quoi vous faites allusion ? Parce que je ne me vois pas tellement dans ce dossier, ni dans cette interpellation. Vous venez maintenant ...

Le président : – Je pense qu'il s'agissait d'une confusion de nom, c'est juste ? Voilà alors on rectifie en tout cas pour le procès-verbal. Monsieur Français voulait parler de monsieur Clivaz et non pas de monsieur Rapaz. Comme ça nous pouvons poursuivre. Je vous remercie.

3900 Secteur des assurances sociales

Pas de demande de parole. Nous en avons terminé avec cette direction Culture et Logement. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole pour les déterminations de la commission.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Tout à fait, au vote la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction culture et logement par 8 oui, 1 non et 4 abstentions et recommande au Conseil de faire de même.

Le président : – Les membres du Conseil qui acceptent le budget de cette direction sont priés de l'exprimer par un oui, il est possible – attendez on a dit que l'on votait à l'électronique, on a préparé l'électronique. Les objets où il y a des amendements, on les vote à l'électronique pour être sûr et puis les autres on les passe librement, si vous le voulez bien. Donc le vote est ouvert, les personnes qui acceptent le budget votent oui, il est possible de voter non et de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 47 oui, 16 non, 12 abstentions, le Conseil accepte le budget de Culture et Logement.

Nous passons au budget de Travaux, avec la position du compte

- 4. TRAVAUX**
- 4100 Service de la coordination et du cadastre**
- 4201 Service des routes et de la mobilité**
- 4300 Service de l'urbanisme**
- 4400 Service d'architecture**
- 460 Service d'assainissement**
- 4700 Eauservice Lausanne**

Nous en avons terminé avec les différentes rubriques. Nous pouvons donc passer au vote l'ensemble du budget en demandant bien sûr les déterminations du rapporteur de la commission.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN propose d'accepter le budget de la direction de Travaux par 6 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le président : – Nous procédons donc au vote. Les personnes qui acceptent le budget de Travaux sont priées de le faire voir par un lever de main. Les personnes qui refusent ? Les personnes qui s'abstiennent ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec quelques abstentions et quelques refus, le Conseil accepte le budget Travaux.

- 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**
- 500 Secrétariat général**
- 511 Service social Lausanne**
- 521 Service du travail et de l'intégration**
- 5400 Service de santé des écoles**
- 541 Service de psychologie scolaire**
- 5500 Service dentaire**
- 561 Service de la jeunesse et des loisirs**
- 5800 Ecoles primaires et secondaires**
- 590 Service d'accueil de jour de l'enfance**

Voilà nous en avons également terminé avec ce budget de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale. Monsieur le rapporteur, vous pouvez nous donner connaissance des déterminations de la commission.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de cette direction par 5 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le président : – Merci, nous passons au vote. Les membres du Conseil qui acceptent le budget de cette direction sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Dans le même ordre d'idée que tout à l'heure, le Conseil accepte le budget Enfance Jeunesse et Cohésion sociale.

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

6600 Service des parcs et domaines

6700 Service achat et logistique Ville

6800 Service de la révision

6900 Service financier

Nous en avons donc aussi terminé avec les différentes rubriques, oui M. Payot a demandé la parole, pardon.

La discussion est ouverte.

M. David Payot (La Gauche) : – J’interviens avec tout petit peu de retard, mes excuses, sur le Service financier pour signaler une absence d’amendement. Le 13 septembre 2011, le Conseil d’Etat apprenait au public et aux communes, par la même occasion, son intention de baisser la fiscalité cantonale par une diminution d’un point du taux d’imposition et par un allègement supplémentaire de l’impôt sur le capital des entreprises. Cette mesure ne peut pas être répercutée légalement dans le budget car le taux d’imposition doit être modifié par un arrêté qui doit être présenté au Conseil d’Etat avant le 30 septembre. Le 13 septembre, c’était le communiqué du conseil d’Etat, le 10 octobre c’était le moment où le Grand Conseil a entériné cette décision, il était donc impossible de présenter maintenant un amendement. La Commune de Renens qui, par hasard, devait approuver son taux d’imposition le 13 octobre a profité de cette occasion pour récupérer le point d’impôt abandonné par le Canton. A Lausanne nous ne pouvons le faire directement, néanmoins nous proposons une motion qui demande à la Municipalité d’envisager de reprendre ce taux d’imposition à partir de 2013.

Le président : – Excusez-moi M. le conseiller j’aurai juste une question, votre texte du départ – une absence d’amendement – expliquez-moi ce que vous voulez faire.

M. David Payot (La Gauche) : – Je m’explique, une absence d’amendement, c’est-à-dire que nous aurions souhaité pouvoir présenter un amendement à cette rubrique, néanmoins puisqu’il est légalement impossible de modifier le taux d’imposition par un amendement budgétaire et qu’il faut pour cela présenter un arrêté d’imposition avant le 30 septembre, nous proposons une motion afin de modifier l’arrêté d’imposition dans le futur.

Le président : – Voilà d’accord, donc nous n’allons pas traiter cette motion ce soir bien sûr. Je donne la parole à M^{me} la municipale Germond.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Cette intervention est tout à fait pertinente. En effet, nous avons malheureusement appris ces modifications de la fiscalité cantonale par voie de presse. Nous regrettons cette façon de travailler, avec des annonces qui se font à la dernière minute, spécifiquement quand ces décisions concernent les communes, respectivement la Ville de Lausanne. La remarque de monsieur Payot concernait la fiscalité directe de l’impôt sur le revenu, mais il y a un autre point que je souhaite souligner parmi les décisions récentes du Canton. Celui-ci concerne l’impôt sur le capital, diminué de 0,6 à 0,3 pour mille. Cette information a un impact sur notre budget, et dans ce cas aussi, nous l’avons apprise par communiqué de presse. La Ville de Lausanne, comme d’autres communes, comme l’UCV d’ailleurs qui a écrit au Conseil d’Etat, regrette que de pareilles décisions soient prises sans consulter les communes. La Ville espère que cela ne se fera plus comme ça à l’avenir.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – La mémoire nous empêche de dire n’importe quoi. Nous nous étions élevés en son temps sur l’idée d’empêcher les nouveaux élus dans la nouvelle législature de se prononcer sur l’arrêté d’imposition, la situation fait que nous pouvons être « satisfaits » de l’impossibilité pour la majorité en place de remettre un point d’impôt dans le cadre de la procédure actuelle. Nous nous opposerions, nous nous serions opposés, nous nous opposerons à une augmentation de la fiscalité pour les Lausannois.

Le président : – Merci pour ces déclarations, il n’y a pas de propositions d’amendements qui sont faites. Je n’ai plus de demande de parole. Nous avons passé les différentes rubriques du poste Finances et Patrimoine vert. Monsieur le rapporteur est-ce que vous pouvez nous donner les déterminations de la commission ?

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Volontiers, au vote la Commission des finances propose d’accepter le budget de la Direction finances et patrimoine vert par 5 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le président : - Nous votons donc sur ce groupe de comptes Finances et patrimoine vert au vote. Les personnes membres du Conseil qui acceptent ce budget sont priées de le faire voir par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Dans une proportion similaire aux deux votes précédents, le Conseil accepte le budget Finances et Patrimoine vert.

Nous passons au dernier département

7. SERVICES INDUSTRIELS

700 Développement stratégique

701 Comptabilité et finances

74 Gaz et chauffage à distance

75 Electricité

76 Multimédia

77 Service commercial

Nous avons passé toutes les rubriques et je n’ai pas de demande de parole. Est-ce que monsieur le rapporteur peut nous donner connaissance des déterminations de la commission concernant le budget Services Industriels.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Volontiers monsieur le Président, au vote la Commission des finances propose d’accepter le budget de la Direction services industriels par 5 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le président : – Merci vous avez entendu monsieur le rapporteur vous donner les considérations de la commission, nous allons donc passer au vote pour la Direction services industriels. Les membres du Conseil qui approuvent ce budget sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Dans une proportion similaire aux votes précédents, le Conseil accepte le budget Services industriels.

Plan des investissements – Années 2012 à 2015

Le président : – Nous poursuivons avec le plan des investissements. Je vous propose de le traiter, c’est plus simple, au niveau des couleurs. Vous avez d’abord la récapitulation des dépenses et recettes présumées sur les crédits votés et à voter pour les années 2012 – 2015, la feuille blanche. Est-ce qu’il y a une demande de parole. Ce n’est pas le cas je vous remercie.

On passe aux dépenses et recettes présumées sur les crédits votés pour les années 2012 à 2015, les feuilles roses. Oui M. Hildbrand.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Monsieur le Président, c’était une remarque générale mais qui n’a pas de portée sur la discussion présente. Comme cela a été dit le Conseil prendra, ou ne prendra pas, acte – ça ne changera pas grand-chose – du plan des investissements pour les années 2012 à 2015. Il est toutefois très difficile de suivre exactement ce qui se passe. Evidemment que les montants dépensés sont dépensés, ça nous n’avons pas d’inquiétude sur ce point, mais enfin il est très difficile d’avoir une vision d’ensemble sur ce plan des investissements. Nous nous en remettons pour une grande partie à la sagesse de la Municipalité, mais enfin tout cela est quand même un peu abstrait, je dois le dire, bien que je fasse partie de la Commission des finances. Je voulais le dire comme remarque par rapport à la portée de la discussion que nous avons maintenant. Je remarque ensuite que dans bien des dossiers, notamment certains qui me sont chers, on pense à des financements alternatifs, je me réjouis d’avoir la position du Conseil communal sur cette façon de faire, notamment celle de monsieur Guex. Je vous remercie de votre attention.

Le président : – Merci il n’y a pas de question, je n’ai pas de demande de parole. Toujours concernant la partie rose du document, questions-remarques ? Ce n’est pas le cas.

Nous pouvons passer maintenant à la partie des dépenses et recettes présumées sur les crédits à voter d’ici fin 2015, la partie verte. Je n’ai pas de demande de parole. Je vous remercie.

Nous avons donc discuté du Plan des investissements. Nous pouvons donc passer à une discussion finale et puis bien sûr au vote des conclusions. Si la parole n’est plus demandée, je demande à monsieur le rapporteur de nous faire part du vote des conclusions en tenant compte bien sûr du fait qu’on a modifié une position, donc je pense qu’on devra pouvoir se baser sur les conclusions de la commission qui correspondent à la réalité, mais je laisse monsieur le rapporteur nous donner connaissance de cela.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Volontiers monsieur le Président. Donc le préavis de la Municipalité 2011/50 comporte quatre conclusions. La Commission des finances les a votées séparément. La première conclusion traite de l’arrêté du budget lui-même. Effectivement par rapport à la conclusion du préavis, il y a la modification donc l’amendement accepté ou maintenu plutôt de réduire de 25 000 francs le poste à AG. La Commission des finances a accepté par 5 oui, 1 non et 5 abstentions la conclusion, celle d’adopter le budget de fonctionnement de l’exercice 2012 de la Ville de Lausanne, comme suit :

Charges :	Fr.	1 802 217 400.–
Revenus :	Fr.	1 770 037 400.–
Excédent de charges :	Fr.	32 180 000.–

Le président : – Merci, nous allons procéder au vote comme la commission, j’ai une demande de parole, M. Hildbrand.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Monsieur le président, veuillez m’excuser de ne pas être très rapide dans le pressage du bouton. Je voulais parler quand même du transfert de SI-REN SA du Patrimoine administratif au Patrimoine financier. Sur ce point-là le groupe PLR soutiendra la volonté de la Municipalité, nous nous réjouissons d’une éventuelle ouverture du capital de SI-REN SA. Nous nous réjouissons aussi d’un éventuel transfert de sa propriété, par exemple à la CPCL, ce qui aurait l’avantage d’aller dans le sens des interventions de monsieur le conseiller d’Etat Maillard, qui souhaite que les caisses de pensions investissent plus dans le domaine des énergies, bref ce point-là nous semble réjouissant.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je me réjouis du fait que monsieur Hildbrand se réjouisse, mais je voudrais lui rappeler que le préavis que vous aviez voté au moment de constituer la société SI-REN prévoyait bel et bien que cette société soit en mains publiques et le reste. En mains publiques signifie en mains de collectivités publiques, la Ville de Lausanne est pour l'instant propriétaire à 100 % de cette société. Il est évidemment possible d'envisager que, cas échéant, d'autres communes partenaires, si nous avons des communes partenaires, pourraient entrer au capital de SI-REN. Il y a rien d'autre qui a été décidé par le Conseil communal et c'est une décision communale, du Conseil communal, concernant l'ouverture du capital de la société.

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole. Tout à l'heure le rapporteur de la commission vous a fait part du vote de la conclusion N° 1, c'est la plus discutée donc je vous propose qu'on la vote à l'électronique. Nous ferons les conclusions 2 à 4 à main levée. Voilà nous avons préparé le vote. Les personnes qui acceptent d'adopter le budget de fonctionnement tel que présenté par la commission, votent oui. Les personnes qui le refusent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 43 oui, 10 non, 26 abstentions, le Conseil accepte la conclusion 1 telle que proposée par la commission, avec l'amendement voté précédemment.

Le président : – Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les considérations de la commission ?

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Les conclusions 2 et 3 proposent uniquement de prendre acte, pour ce qui est du point 2), du plan d'investissements pour les années 2012 à 2015 et, pour ce qui est du point 3), de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2012. Donc la Commission des finances n'a fait que prendre acte. Il n'y a pas de vote pour ces deux conclusions.

Le président : – Le Conseil communal va prendre acte mais vous devez quand même accepter, vu que ce sont des conclusions faisant partie du préavis. Donc nous allons voter, les membres qui acceptent les conclusions 2 et 3 sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec 2 avis contraires et quelques abstentions, le Conseil accepte les points 2 et 3.

Nous passons maintenant au point 4, monsieur le rapporteur pouvez-vous nous donner les considérations de la commission, s'il vous plaît ?

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Alors la Commission des finances accepte par 10 oui, 0 non et 1 abstention, la conclusion 4 soit : d'autoriser la Municipalité à transférer la participation à SI-REN SA du Patrimoine administratif au Patrimoine financier.

Le président : – Voilà merci, je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote pour la conclusion 4. Les membres du Conseil qui approuvent la conclusion 4, telle que proposée par la commission, sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec 1 avis contraire et quelques abstentions, le Conseil accepte la conclusion 4.

Nous allons faire un vote global sur l'ensemble de ce préavis, les membres du Conseil qui approuvent ce préavis, sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec quelques avis contraires et quelques abstentions, le Conseil accepte ce budget.

Cette affaire est ainsi terminée. Je remercie le rapporteur, qui va d'ailleurs rester parmi nous, parce que nous allons poursuivre avec le préavis 2011/44, fixation des plafonds d'endettement et de risques, si vous le voulez bien.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/50 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2012 comme il suit :

Charges	Fr. 1 802 217 400.–
Revenus	1 770 037 400.–
Excédent des charges	Fr. 32 180 000.–

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2012 à 2015 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2012 ;
4. d'autoriser la Municipalité à transférer la participation à SI-REN SA du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2011-2016

Préavis N° 2011/44 du 28 septembre 2011

Finances et Patrimoine vert

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à la teneur de l'article 143 de la Loi sur les communes, la Municipalité vous propose de fixer le plafond d'endettement et le plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2011-2016.

Ces deux plafonds doivent être adoptés et votés par votre Conseil dans le courant des six premiers mois de chaque législature puis communiqués à l'Etat de Vaud.

La Municipalité vous propose de fixer les plafonds suivants pour la législature 2011-2016 :

- plafond d'endettement net : 2.4 milliards de francs
- plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) : 1.9 milliard de francs.

2. Rappel des bases légales

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005, l'article 143 de la Loi sur les communes se présente comme suit :

Art. 143 Emprunts

- 1 Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.
- 2 Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.
- 3 Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.
- 4 Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.
- 5 Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

Si une commune se trouvait dans l'obligation de modifier son plafond d'endettement en cours de législature, le Conseil d'Etat examinerait sa situation financière selon les alinéas 2 à 4 de l'article 143 de la Loi sur les communes. Afin d'analyser toute demande de réactualisation, le Conseil d'Etat se base sur l'article 22a du règlement sur la comptabilité des communes dont voici le contenu :

Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement

Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

- le budget et les comptes annuels de la commune concernée,
- une planification financière.

La situation financière de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

3. Plafond d'endettement

3.1 Plafond d'endettement brut 2006-2011

Le préavis N° 2006/39¹ du 17 août 2006 fixait le plafond d'endettement brut à 2,6 milliards de francs pour la législature 2006-2011. Au 31 décembre 2010, la dette brute se montait à 2,3 milliards de francs.

3.2 Plafond d'endettement net 2011-2016

Les communes sont libres d'adopter un plafond d'endettement brut ou net.

Pour la législature 2011-2016, la Municipalité propose de fixer un plafond d'endettement net qui est mieux adapté à une collectivité publique de taille importante, méthode conseillée par le Service des communes et des relations institutionnelles.

¹ BCC 2006-2007, tome I, pp. 600-605.

3.2.1 Endettement net

L'endettement net se définit comme suit, avec les chiffres au 31 décembre 2010 à titre indicatif (en millions de francs) :

Engagements courants	132.6
+ Dettes à court terme	50.0
+ Emprunts à moyen et long termes	2'240.4
+ Engagements envers des propres établissements et fonds	83.2
+ Passifs transitoires	97.1
Endettement actuel	<u>2'603.3</u>
– Disponibilités	– 22.6
– Débiteurs et comptes courants	– 334.0
– Placements du patrimoine financier	– 294.2
– Actifs transitoires	– 40.1
Actifs circulants	<u>– 690.9</u>
= Endettement net	<u><u>1'912.4</u></u>

A cet endettement net réel au 31 décembre 2010, il convient d'ajouter que la ligne de crédit de 150 millions auprès de la BCV n'est pas utilisée à cette date. Etant donné que, pour la détermination du plafond d'endettement net, il convient de tenir compte des lignes de crédit non utilisées (voir chapitre 3.2.2), l'endettement net théorique se situe donc à 2062,4 millions de francs.

3.2.2 Méthodologie pour la détermination du plafond d'endettement net

La méthodologie à appliquer pour aboutir au plafond d'endettement net est la suivante :

Endettement actuel (= engagements courants + dettes à court terme + emprunts à moyen et long termes + engagement envers des propres établissements et fonds + passifs transitoires)
+ Lignes de crédit non utilisées (comptes courants)
= Endettement hypothétique
+ Investissements nets futurs du patrimoine administratif sur 5 ans
= Endettement maximum possible
– Marges d'autofinancement futures sur 5 ans
– Actifs circulants (= disponibilités + débiteurs et compte courant + placements du patrimoine financier + actifs transitoires)
+/- Pertes/Gains sur réalisation du patrimoine financier sur 5 ans
= Plafond d'endettement net

3.2.3 Détermination du plafond d'endettement

Endettement actuel : il s'agit de celui au 31 décembre 2010 de 2'603 millions (voir chapitre 3.2.1).

Lignes de crédit non utilisées : à ce jour, la Ville possède une ligne de 150 millions auprès de la BCV utilisée principalement pour des opérations d'emprunts à court terme; au 31 décembre 2010, elle n'était pas utilisée.

Investissements nets futurs du patrimoine administratif sur 5 ans : le plan des investissements 2012-2015 publié dans le cadre du budget 2012 mentionne les montants suivants :

2012 :	149 millions
2013 :	155 millions
2014 :	123 millions
2015 :	102 millions

Pour 2016, un montant d'une centaine de millions a été retenu. A ces chiffres, il convient d'y ajouter 8 millions d'autorisations d'achats annuels.

Marges d'autofinancement futures sur 5 ans : le budget 2012 prévoit un autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement de 76 millions. Pour les années 2013 à 2016, les diverses analyses menées aboutissent à des autofinancements entre 100 et 120 millions. Ces prévisions tiennent notamment compte de la mise en place d'un plan d'améliorations structurelles.

Actifs circulants : il s'agit du montant au 31 décembre 2010 de 691 millions (voir chapitre 3.2.1).

Pertes/Gains sur réalisation du patrimoine financier sur 5 ans : par prudence, il n'a pas été tenu compte d'éventuels gains sur d'hypothétiques opérations de ce type.

Ces chiffres amènent à un plafond d'endettement net de 2.2 milliards en 2016 (y compris une ligne de crédit de 100 millions non utilisée). A ce montant, il convient cependant d'ajouter un montant de l'ordre de 200 millions pour la prochaine étape d'assainissement de la CPCL. La Municipalité vous propose donc un plafond d'endettement net de 2,4 milliards pour la législature 2011-2016.

4. Plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties)

4.1 Situation au 31 décembre 2010

Comme indiqué dans le préavis N° 2011/28² du 20 avril 2011 « Comptes de l'exercice 2010 », le total des cautionnements et garanties au 31 décembre 2010 se montait à fr. 329 541 512,52.

Ce montant est constitué uniquement de cautionnements ou de porte-fort pour des prêts (excepté un porte-fort pour un bail à loyer). La majorité de ces prêts bénéficie de garanties hypothécaires, ce qui diminue indirectement notre exposition au risque. Dans les prêts sans garanties hypothécaires, le principal cautionnement est celui de 100 millions de francs donné dans le cadre du métro m2.

² Préavis N° 2011/28 du 20 avril 2011, "Comptes de l'exercice 2010", BCC à paraître

Voici le détail (en millions de francs) :

Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires		173.4
<i>Domaine :</i>		
– logement	128.2	
– santé	0.4	
– enseignement	10.4	
– sport	4.4	
– économie	30.0	
Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires		127.0
<i>Domaine :</i>		
– sport	6.0	
– environnement	0.2	
– transports	120.8	
Engagements en qualité de porte-fort		29.1
– pour le service de la dette	28.6	
– pour des baux à loyers	0.5	
		329.5
Total des cautionnements et garanties		329.5

Le plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2006-2011 avait été fixé à 450 millions (préavis N° 2006/39)³.

4.2 Détermination du plafond pour cautionnements (et autres formes de garanties)

Le principal élément qui amènera une augmentation importante des cautionnements émis provient des constructions de logements dans le cadre de Métamorphose et du préavis N° 2005/45⁴ du 23 juin 2005 "Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne". En effet, la Ville cautionnera une partie des prêts qu'obtiendront les sociétés de construction à caractère social, ceci en vue de diminuer les charges de l'immeuble dans le cas de logements à loyers modérés. L'estimation des nouveaux cautionnements à émettre dans ce cadre peut être évaluée à 150 millions pour la législature 2011-2016.

Dans le cadre des autres objets liés à Métamorphose, l'utilisation de financements alternatifs est une possibilité qui sera peut-être exploitée, par exemple par la création de SA. Il s'agira alors de cautionner les emprunts que ces sociétés en mains de la Ville devraient le cas échéant contracter. Une estimation de 100 millions semble plausible.

Il s'agit également de prendre en compte des cautionnements de maximum 150 millions qui pourraient être nécessaires dans le cadre d'autres projets.

Enfin, il convient d'aborder le sujet de la garantie en faveur de la CPCL. Rappelons qu'en décembre de l'année dernière, le Parlement fédéral a voté la Loi sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public. Cette loi entrera en vigueur le

³ BCC 2006-2007, tome I, pp. 600-605

⁴ BCC 2005-2006, tome II, pp. 697-724

1^{er} janvier 2012 et l'article 72c LPP s'appliquera alors. Ceci signifie que la Ville devra garantir le découvert de la CPCL contrairement au minimum LPP précédemment garanti et qui ne figurait pas dans le plafond. Ce découvert se monte au 31 décembre 2010 à 1'143 millions. Ce montant doit donc être rajouté au plafond demandé.

En résumé :

Total des cautionnements et garanties au 31.12.10	330 millions
+ Nouveaux cautionnements dans le domaine du logement pour les années 2011 à 2016	+ 150 millions
+ Nouveaux cautionnements dans le cadre de Métamorphose (financements alternatifs)	+ 100 millions
+ Cautionnements pour autres projets	+ 150 millions
+ Garantie du découvert de la CPCL	+ 1143 millions
	<hr/>
Total théorique des cautionnements et autres formes de garanties au 31.12.16	1873 millions

La Municipalité vous propose donc de fixer le plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) à 1.9 milliard pour la durée de la législature 2011-2016.

Rappelons qu'un préavis distinct vous sera présenté lors de chaque nouveau cautionnement émis.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/44 de la Municipalité, du 28 septembre 2011;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de fixer le plafond d'endettement net à 2.4 milliards de francs pour la durée de la législature 2011-2016;
 - 1.1 d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, cela au mieux des intérêts de la Commune;
 - 1.2 d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à 1.9 milliard de francs pour la durée de la législature 2011-2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :

Conformément à la teneur de l'article 143 de la Loi sur les communes, la Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement et le plafond des risques pour cautionnement (et autres formes de garantie) pour la législature en cours.

Plafond d'endettement

Pour rappel, lors de la dernière législature, le Conseil avait fixé le plafond d'endettement brut à 2,6 milliards de francs. Au 31 décembre 2010 (les comptes 2011 seront connus en mai 2012 au plus tôt), la dette brute se montait à 2,3 milliards de francs. Sur recommandation du Service des communes et des relations institutionnelles, la Ville a décidé de passer à la notion de « dette nette » mieux adaptée à une grande collectivité comme la nôtre.

Selon cette nouvelle notion, la dette nette au 31 décembre 2010 était de 1,91 milliard de francs. Elle résulte d'une part des engagements courants + les dettes à court terme + les emprunts à moyen et long termes + les engagements envers des propres établissements et fonds + les passifs transitoires (l'endettement total actuel) auxquels on retranche les disponibilités + les débiteurs et comptes courants + les placements du patrimoine financier + les actifs transitoires (donc les actifs circulants) pour arriver donc à la notion d'endettement net.

Le plafond pour la législature en cours (2011-2016) est calculé en additionnant l'endettement total actuel (2603 millions de francs), avec les lignes de crédits non utilisées (150 millions de francs) et les investissements nets futurs du patrimoine administratif sur 5 ans (669 millions de francs) soit l'endettement maximum possible auquel on retranche les marges d'autofinancement futures sur 5 ans (526 millions de francs), les actifs circulants (691 millions de francs) et les pertes ou gains (en positif ou négatif) sur réalisation du patrimoine financier sur 5 ans (fixé par prudence à 0 francs), pour un total de 2,2 milliards de francs.

Recapitalisation bis de la CPCL

Selon la législation en vigueur (art. 45 OPP2), afin que la CPCL puisse déroger au principe de bilan en caisse fermé (capitalisation à 100 %), la ville doit garantir le payement des prestations dues en vertu de la LPP.

Aussi, en conformité de l'article 15 des statuts de la CPCL du 4 avril 2000, un engagement hors bilan est porté dans l'annexe aux comptes 2010 au titre de garantie des rentes et avoires vieillesse LPP pour un total de 736 millions de francs. Suite à la volonté du Conseil fédéral (CF) de renforcer la sécurité financière des institutions de prévoyance de corporation de droit public, le Parlement fédéral a voté fin 2010 une nouvelle loi sur ce type d'institution. Le CF estime en effet que la notion de pérennité qui autorisait une capitalisation partielle avec la garantie de l'Etat n'est plus forcément un modèle d'avenir avec notamment une tendance à la privatisation de tâches publiques et une détérioration du rapport démographique (actifs-rentiers).

Cette loi introduit une nouvelle définition des prestations devant être garanties par une corporation de droit public lorsque celles-ci ne sont pas entièrement financées sur la base des taux de couverture initialement définis.

Dès lors, la Ville doit réadapter en conséquence le montant de la garantie accordée à la CPCL. Par ailleurs, cette nouvelle loi introduit, outre une autonomie de l'institution de

prévoyance sur le plan juridique, organisationnel et financier (détachement de la structure administrative de la corporation publique), un modèle financier d'objectifs de couverture différencié et une recapitalisation à hauteur de 80 % en 40 ans. Cela signifie, que les taux de couverture définis à l'entrée en vigueur de la loi (1^{er} janvier 2012) doivent toujours évoluer positivement (dans le cas contraire, l'institution doit prendre des mesures d'assainissement pour rétablir l'évolution positive) et, pour atteindre l'objectif des 80 % en 40 ans, des dates butoir sont fixées par la loi, à savoir, 60 % à partir du 1^{er} janvier 2010 et 75 % à partir du 1^{er} janvier 2030.

En conséquence, avec un taux de couverture (55,1 % au 31 décembre 2009; 55,7 % au 31 décembre 2010) inférieur aux dispositions statutaires en la matière (60 % au 31 décembre 2010) et à l'évolution de la législation fédérale, un assainissement supplémentaire de l'ordre de 200 millions de francs est obligatoire. Ce montant s'ajoute aux 2,2 milliards de francs ci-dessus pour arriver au plafond d'endettement de 2,4 milliards de francs pour la législature 2011-2016 que la Municipalité propose.

En lien avec la récapitulation de la CPCL, un commissaire a déposé l'amendement suivant à la conclusion 1 :

- de fixer le plafond d'endettement net à 2,2 milliards de francs pour la durée de la législature 2011-2016;

L'amendement a été rejeté par 3 oui, 9 non, 2 abstentions.

Un deuxième amendement a été soumis à la discussion de la COFIN. Il cite:

Compte tenu de la très bonne situation financière de la Ville et des nombreuses tâches qui lui incombent pour la législature à venir en termes écologiques (économies d'énergie, développement des transports publics, etc.) et sociaux (construction de logements bon marché, accueil de jour de la petite enfance, etc.), le groupe La Gauche propose d'augmenter le plafond d'endettement de 1 milliard de francs par rapport à ce qui est proposé dans le Préavis de la Municipalité, soit à 3,4 milliards de francs.

Cet amendement a été rejeté par 2 oui, 11 non et 0 abstentions.

Plafond de risques pour cautionnement (et autres formes de garanties)

Au 31 décembre 2010, le total des cautionnements et garanties se montent à 329,5 millions de francs pour un plafond de risques pour cautionnement (et autres formes de garanties) pour la législature passée qui avait été fixé à 450 millions de francs.

Pour la législature en cours, outre le montant de 330 millions de francs des cautionnements ci-dessus, la Municipalité prévoit une augmentation importante des cautionnements (250 millions de francs) pour donner suite, dans le cadre du préavis 3000 logements mais également de la construction des logements du projet Métamorphose, au souhait exprimé par le Conseil qu'un tiers des logements soit de type « loyer contrôlé » – en effet, un cautionnement d'une partie des prêts à l'attention des projets à caractère social diminue sensiblement les charges de l'immeuble et donc des loyers – et pour d'autres projets (100 millions de francs). A ces montants s'ajoute la garantie du découvert de la CPCL (1143 millions de francs) pour un total de 1,9 milliard de francs, que la Municipalité propose de fixer comme plafond de risques pour cautionnement (et autres formes de garanties) pour la législature 2012-2016.

Conclusions

La COFIN a voté les conclusions séparément:

La conclusion 1 est acceptée à 8 oui, 5 non et 1 abstention.

La conclusion 2 est acceptée à 10 oui, 0 non et 4 abstentions.

Elle recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

Le président : – Monsieur le rapporteur, je vous prie de nous donner connaissance du préavis.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Conformément à la teneur de l'article 143 de la Loi sur les communes, la Municipalité propose de fixer les plafonds d'endettement et le plafond des risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature en cours. Pour ce motif elle nous a soumis le rapport-préavis 2011/44.

La discussion est ouverte.

M. Sébastien Guex (La Gauche) : – Le groupe de La Gauche vous propose de fixer un plafond d'endettement supérieur d'un milliard au plafond tel qu'il vous est proposé par la Municipalité. C'est-à-dire de fixer ce plafond à 3,4 milliards. Quatre considérations nous amènent à soumettre cette proposition. D'abord un argument de portée générale. L'histoire des plafonds de dépenses et des plafonds d'endettement est très longue. A ma connaissance, la fixation des premiers plafonds d'endettement remonte au début du XX^e siècle et cette histoire séculaire démontre deux choses. Première chose, les plafonds d'endettement ont toujours été un instrument réclamé par la droite et les milieux patronaux pour combattre les propositions de dépenses faites par la gauche qui ne leur plaisent pas. Par exemple les augmentations de salaire pour le personnel de l'Etat ou les dépenses sociales. Tout le monde se souvient des fameux critères de Maastricht signés en 1992, entrés en vigueur en 1993. Le plafond de déficit fixé à 3 % du PIB et le plafond d'endettement fixé à 60 % du PIB. Ces critères ont servi de justification jusqu'aux années 2007 – 2008 à d'innombrables mesures contre les salariés, attaques aux assurances sociales, privatisation etc. Il est donc, selon moi, triste et incompréhensible de voir le Parti socialiste et Les Verts se rallier à ce type d'instrument, c'est comme s'ils se mettaient eux-mêmes autour du cou la corde destinée à les étrangler. C'est d'autant plus incompréhensible que lorsque ce sont les intérêts des milieux représentés par les partis de droite qui sont mis en danger, ces fameuses règles n'existent plus. Les trois dernières années en fournissent une preuve éclatante lorsqu'il s'est agi de sauver les grandes banques, tous les plafonds ont été jetés aux oubliettes à travers le monde. Les gouvernements de Sarkozy, Merkel, Bush ou Obama ont décidé, en une nuit parfois, de dépenser des centaines et des milliers de milliards pour venir au secours de leurs banques. Même en Suisse, on l'a dit, 6 milliards ont été débloqués en une nuit par le Conseil Fédéral pour aider UBS et depuis 2008 tous les pays transgressent allègrement la barre des 3 % de déficit. Les Etats-Unis sont à environ 10 %, la France à 5-6 % et la même la vertueuse Allemagne est 4 ou 5 %. La dette de tous les Etats a explosé et dépasse allègrement les 60 % de Maastricht. Je pose donc une question assez simple, pourquoi une gauche digne de ce nom devrait-elle s'imposer une cautèle que la droite ne respecte pas lorsqu'il s'agit de ses intérêts ? Notre second argument c'est que la situation des finances de Lausanne est excellente. J'aimerais souligner deux éléments à ce propos. Le niveau d'endettement de la Ville de Lausanne est historiquement bas. Prenons la dette brute, je reviendrai sur le problème de la dette brute et de la dette nette dans un instant. J'ai calculé, j'ai pris cette peine, ce que, soit dit en passant, l'agence de notation à laquelle la Ville de Lausanne recourt ne prend même pas la peine de faire, mais moi j'ai calculé le rapport – ce que l'on appelle le taux d'endettement brut de la Ville de Lausanne – donc le rapport entre la dette brute et le PIB lausannois de 1900 à aujourd'hui. Aujourd'hui le taux d'endettement brut de la Ville de Lausanne atteint environ 30 %. Entre 1900 et 1910, à un moment où la Ville était dirigée par les seuls radicaux et libéraux, le taux d'endettement se situait entre 75 et 85 %, soit presque le triple d'aujourd'hui. Dans les années 1950, il tournait autour de 50 %, soit près du double d'aujourd'hui. Jusque dans les années 1970, il était nettement supérieur à celui d'aujourd'hui. Les dépenses que la Commune consacre au service de la dette sont aussi extraordinairement basses. Aujourd'hui elles absorbent 4,3 % des dépenses totales de la Commune, alors que depuis le début du siècle jusque dans les années 1980

cette proportion était largement supérieure, généralement entre 8 et 12 % des dépenses totales de la Commune. Conclusion : il n'y a strictement aucune crainte à avoir quant aux finances lausannoises. Deuxième élément, n'importe quelle entreprise ou particulier sait qu'il ne doit pas raisonner en termes de dette brute, mais de dette nette. C'est-à-dire de tenir compte des actifs. Il est donc bien que la Municipalité propose de raisonner désormais en termes de dette nette. Par contre la manière dont cette dette nette est calculée me pose de nombreux problèmes. Je suggérerai à la Municipalité, dans ses comptes ou dans son budget, de donner davantage d'explications sur la manière dont elle calcule les actifs de la Commune. Je ne veux pas entrer dans un débat chiffré et compliqué mais je dirais que tout est fait pour minimiser la valeur des actifs de la Ville de Lausanne. C'est notamment le cas des immeubles et terrains de la Ville, qui sont considérablement sous-estimés. Selon l'annexe aux comptes 2010, la dette brute de Lausanne s'élève à 2,8 milliards à la fin 2010. A mon humble avis, les actifs atteignent environ 1,6 milliard et il s'agit d'une estimation extrêmement basse. La dette nette de Lausanne est donc au maximum de 1,2 milliard mais je pense en réalité qu'elle est encore nettement plus basse et j'ai pris, avec intérêt, connaissance de la déclaration de monsieur le syndic qui a dit qu'au fond la dette nette de la Ville de Lausanne était nulle et que la Ville de Lausanne avait donc des actifs nets. Notre troisième argument est que la Ville de Lausanne est placée devant de graves problèmes et de grands défis. Il s'agit de réduire draconiquement les émissions de gaz à effet de serre et pour cela de développer massivement les transports publics, de rénover massivement le parc immobilier pour économiser l'énergie et de produire massivement de l'énergie renouvelable. Prenons ce seul dernier exemple, lors d'une séance récente d'une commission chargée de l'examen de l'installation de panneaux photovoltaïques, la Municipalité nous a fait savoir qu'il y avait un plan pour produire 20 % de l'électricité à Lausanne par de tels panneaux d'ici 20 ans. L'idée a été émise par les représentants socialistes qu'une société publique, mise sur pied par la Ville de Lausanne, se charge en partie des installations nécessaires. Cela nécessiterait un investissement de 250 millions, veut-on se priver de cela parce que la Municipalité elle-même s'est fixé un plafond d'endettement ridiculement bas ? Mais il y a bien d'autres besoins urgents en matière de construction, de logement, de mise à disposition de structures d'accueil pour la petite enfance, etc. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les Radicaux et Libéraux avaient de vrais projets pour la Ville de Lausanne. Ils ont créé les Services industriels, ils ont assaini les eaux, ils ont installé l'éclairage électrique, ils ont assaini des quartiers entiers, construit des logements etc. Pour ce faire ils n'ont pas craint de contracter des dettes parce que des investissements utiles ce ne sont pas des coûts mais des actifs qui profitent aux biens communs. La majorité de gauche veut-elle vraiment se montrer plus timide et plus timorée que les Libéraux-Radicaux de l'époque ? Notre dernier argument, l'économie suisse souffre de la forte hausse du franc suisse survenue durant ces derniers mois. Le risque est réel d'avoir des dizaines de milliers de chômeurs en plus dans un futur proche. Pourquoi les milieux spéculateurs internationaux sont-ils attirés par le franc suisse ? Précisément parce que les finances publiques helvétiques sont ultra saines, beaucoup trop saines. C'est ce que j'appelle la punition du bon élève. Faire des déficits, s'endetter mais s'endetter intelligemment pour des projets servant au bien-être de la grande majorité de la population permettrait de relâcher un peu la pression sur le franc suisse, ce n'est même pas moi qui le dit. Dans un article récent, la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) a publié un appel de gérants de hedge funds et de fonds de placement qui défendait exactement la même idée. Les collectivités suisses, disait-il, devaient urgemment s'endetter pour affaiblir le franc suisse et les investissements devaient être dirigés, je les cite, vers le développement des infrastructures du logement et de l'éducation. On ne saurait mieux dire.

M. Philipp Stauber (UDC) : – La Municipalité nous propose des changements importants dans ce préavis. Le premier concerne une modification de la base de calcul du plafond d'endettement. Celui-ci a été fixé à 2,6 milliards de francs de dette brute pour la législature passée. La Municipalité nous propose de passer à un plafonnement de l'endettement net

calculé selon le schéma présenté dans ce préavis. Il va de soi que l'endettement, dit net, de la Ville constitue un indicateur financier significatif et sans doute utile à l'analyse de la situation financière. Mais contrairement à la dette brute, qui exprime de manière simple la somme des montants empruntés aux marchés financiers, la dette nette est composée d'un nombre considérable d'engagements et d'actifs fort hétérogènes. Regardons dans un premier temps ce que comprend le panier des engagements. On y trouve bien sûr la somme des montants empruntés aux marchés financiers, puis les engagements courants, par exemple vis-à-vis de fournisseurs. On y trouve également des engagements envers des établissements et fonds de la Ville. Ces engagements seraient soit disant inexistant dans un bilan consolidé et peuvent varier sur la base d'une décision volontaire de la Municipalité ou du Conseil communal. Pour finir on note encore les passifs transitoires, qui peuvent comprendre par exemple des cotisations AVS encore impayées. Certes l'argent emprunté aux marchés financiers constitue de loin le plus grand montant aujourd'hui mais alors à quoi peut bien servir ce mélange ? Le contenu du panier des actifs se présente de manière tout aussi variée. Il y a d'abord les disponibilités, soit du cash sur des comptes bancaires. Il y a également des débiteurs et comptes courants qui comprennent par exemple des impôts dus mais pas encore payés, mais aussi des factures encore impayées des conseillers communaux pour la dernière livraison de vins de la Ville. Puis il y a le patrimoine, les placements du patrimoine financier dont une part importante représente une valeur comptable du parc immobilier du patrimoine financier de la Ville. Cette valeur dépend de la méthode d'évaluation employée, des taux d'intérêts, des loyers encaissés et d'une impression de vétusté des bâtiments. Selon les paramètres choisis et les prix sur le marché immobilier, cette valeur peut changer du simple au double, elle sera toujours fictive. Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris l'UDC n'est pas favorable aux changements proposés par la Municipalité. Nous croyons que l'endettement important de la Ville nous oblige à une prudence accrue, une prudence accrue notamment dans la lecture de notre situation financière. Pour cette raison, nous préférons la simplicité, la clarté et la continuité de l'endettement brut aux calculs sophistiqués de l'endettement net qui, par ses manipulations, conduit à une réduction artificielle de la dette apparente sous le label inoffensif « net ». Rappelons également que la dette dite nette ne comprend pas tous les engagements de la Ville. En effet, la Municipalité refuse toujours d'intégrer le découvert de la Caisse de pensions dans le bilan, alors que ce montant est dû et non hypothétique. En oubliant, entre guillemets, 1,2 milliard de francs d'engagement dans le calcul de la dette nette, la terminologie apparaît plutôt mal choisie et pas très nette au fond. Pour conclure l'UDC dépose un amendement aux conclusions du préavis 2011/44 qui demande une fixation du plafond d'endettement sur la base de l'endettement brut. En cas d'acceptation de son amendement, l'UDC proposera de maintenir le plafond d'endettement à 2,6 milliards et en cas de refus l'UDC soutiendra l'amendement du PLR estimant que la question de la CPCL sera récurrente durant cette législature et ne doit pas être confondue avec un plafonnement des dépenses courantes et des investissements via le plafond d'endettement. Voilà je vous remercie de votre attention et dépose notre amendement auprès du président.

Amendement

« Le Conseil communal décide de fixer un plafond d'endettement brut pour la durée de la législature 2011-2016. »

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Nous voici à un sujet que nous pouvons mieux tenir entre nos mains ou entre nos méninges que celui du budget, celui de la dette de la Ville, et du plafond d'endettement, deux notions liées mais non semblables. Je ne ferai pas l'historique de la dette, j'en suis incapable. J'avais cru comprendre que monsieur le syndic, à l'époque où un postulat demandant de réfléchir aux différentes modalités de peut-être éventuellement imaginer des mécanismes de frein à l'endettement, allait nous faire un court historique sur l'évolution de cette matière, notamment lorsque les Libéraux-Radicaux étaient au pouvoir, et que cet historique serait présenté à l'occasion de la fixation du plafond de l'endettement. J'imagine que cela viendra plus tard, en son temps, je m'en

réjouis d'avance. Je ne sais pas si nous pourrions le comparer au PIB de l'époque mais cela m'intéresse un petit peu moins. Nous savons aussi que d'énormes investissements ont été réalisés, qui nécessitent d'autres investissements à l'avenir, si bien que la position du groupe PLR n'est pas de bloquer dorénavant de façon drastique tous les investissements, de loin pas. Nous sommes prêts à imaginer une forme d'élévation du plafond d'endettement. Nous sommes également heureux parce qu'il y a cinq ans, ce même sujet n'a pas suscité de discussion, ni même de demande d'intervention lorsqu'il avait été abordé par le Conseil communal. Les temps changent, ce qui était un objet relativement insignifiant, eh bien la dure réalité vécue par d'autres collectivités locales, en Espagne, en Grèce et dans d'autres pays qu'il serait vain de citer, montrent que ça n'est pas un problème psychologique que de s'inquiéter de l'endettement et que cela peut avoir des conséquences, des conséquences qui sont aujourd'hui démultipliées par rapport à ce qu'elles ont pu être à d'autres époques. Enfin nous allons, le groupe PLR, proposer un amendement qui vise à réduire le plafond d'endettement voulu par la Municipalité à 2,2 milliards nets pour la législature, au motif que nous n'acceptons pas le fait que 200 millions soient d'ores et déjà prévus pour la CPCL. Le mécanisme expliqué, notamment dans *24 heures* par le syndic, consisterait – à ce que nous en avons compris – à emprunter de l'argent, le donner à la CPCL et le réemprunter à la CPCL ensuite. Donc payer deux fois les intérêts sur cette somme, même si cela améliorerait la situation de la CPCL. Nous n'acceptons pas que l'on préempte ainsi la discussion sur la CPCL. Ce Conseil communal s'est déjà prononcé à multiples reprises sur la CPCL et il nous semble important de continuer à suivre très attentivement ce dossier et de ne pas décider ce soir, par une élévation artificielle du plafond d'endettement, des modalités de sauvetage de cette caisse. S'agissant de la demande de M. Stauber, le groupe PLR est partiellement favorable au maintien d'un plafond brut, d'autres sont plus convaincus par le plafond net, nous souhaitons pouvoir voter sur ces aspects avant d'aborder les questions du plafond lui-même. Il nous semble que c'est important pour la suite de la discussion. Nous souhaiterions être rassurés par le président sur ce point. S'agissant de l'amendement à 1 milliard, il est vrai que chacun a sa liste du Père Noël et que tous les groupes ont des gros investissements ou même des investissements plus modestes dans leur liste de vœux. Nous n'allons pas entrer dans cette polémique même s'il est vrai qu'à certaines époques, la Ville s'est endettée très largement. Nous connaissons cette situation mais les temps ont un peu changé, nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de faire, nous pensons qu'elle est dangereuse dans la situation financière mondiale actuelle. Et puis penser que les investissements de la seule Ville de Lausanne pourraient abaisser la force du franc, c'est un peu présumer de l'importance de la Ville de Lausanne qui, même si elle est très chère à nos yeux, ne va sans doute pas relancer la consommation de machines qui plient le carton pour faire des emballages. Cela n'est pas les investissements que la Ville de Lausanne peut faire à ce stade et je ne crois pas que ce soit l'objet ici. Quant à investir massivement au point de faire baisser la force du franc suisse, je doute également de cette façon de faire et nous ne pensons pas qu'il faille s'engager dans cette voie, voie où il est très difficile ensuite de revenir en arrière. On voit les efforts énormes que la population, les gens, les vraies personnes subissent déjà et vont subir ces prochaines années. De très nombreuses années seront nécessaires pour revenir à une situation stable dans les pays qui ont été mentionnés précédemment. Vous l'aurez compris, nous ne demanderons finalement que la fixation d'un plafond d'endettement à 2,2 milliards.

Le président : – Voilà merci, je rassure monsieur Hildbrand. Nous allons traiter les amendements dans l'ordre d'arrivée. Donc nous avons reçu, soit l'amendement de monsieur Stauber, l'amendement de monsieur Buclin et puis après votre amendement lorsqu'il sera déposé. La discussion se poursuit avec M. Ghelfi.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je n'ai pas d'amendement, simplement je me permets de recontextualiser le débat qui nous occupe ce soir qui n'est pas un débat universel, mondial, européen, cantonal, qui est juste l'application de règles de droit cantonal. Comme conseiller communal très modeste, j'ai prêté serment et suis censé appliquer la loi. Il y a

des lois que je n'aurais personnellement pas votées, que je n'ai de toute façon pas votées, mais qui ont recueilli des majorités et que je me dois, comme assermenté, de devoir respecter. Parmi ces lois, il y en a une sur les communes et cette loi exige de fixer un plafond d'endettement qui, certes, existait sous une autre forme avant la nouvelle loi de 2005 ou 2006, mais qui a toujours existé pour limiter du point de vue du Canton, c'est une optique qu'on peut condamner ou pas du point de vue politique, mais toujours est-il qu'elle existe et il aurait fallu peut-être agir auprès du Grand Conseil pour, à l'époque, s'opposer à cette modification légale. Toujours est-il qu'elle existe et nous sommes censés, devons fixer un plafond à l'endettement. Si ce plafond à l'endettement doit être modifié en cours de législature, il s'agit alors de passer sous les fourches caudines du Conseil d'Etat qui lui seul peut prendre une autorisation de dépassement dudit plafond, de refixer un autre plafond, mais il peut aussi prendre une décision d'interdiction de dépassement du plafond avec les conséquences qui s'ensuivent. Donc il s'agit d'avoir une vision raisonnable, pas démesurée, pas trop modeste non plus, pour pouvoir faire en sorte que le plafond d'endettement soit fixé suffisamment haut, mais pas trop haut, pour la prochaine législature. Alors si je prends la proposition de l'UDC, en gros elle revient à ne rien changer puisqu'elle propose le même chiffre que celui d'aujourd'hui. Cela voudrait donc dire de s'assurer que tous les investissements soient autofinancés à partir de 2012. Or, nous venons de voter un budget qui prévoit un léger déficit et visiblement les meilleurs efforts municipaux – en tout cas ce n'est pas la doctrine que je promouvrais à titre personnel – prévoient un rétablissement des finances de manière modérée et sur une ligne qui puisse rassembler des majorités et sans trop d'effusions de sang, si j'ose dire, au sein de la population et du personnel communal. Donc cette proposition UDC, de bloquer purement et simplement le plafond d'endettement à ce qu'il est aujourd'hui, n'est pas du tout envisageable en l'état. La proposition du PLR, qui vise à sortir 200 millions de la proposition municipale, vise en fait à contraindre la Municipalité à choisir une voie du rétablissement des finances beaucoup plus dure qu'aujourd'hui. En effet, concernant la CPCL, nous n'aurons pas le choix. Il s'agit probablement de la priorité numéro un de la prochaine année ou des deux prochaines années. Dès lors, si le plafond d'endettement est très vite atteint par l'investissement de la CPCL, il s'agira de prendre des mesures budgétaires pour la suite de la législature. A ce moment, il est peu probable que le Conseil d'Etat soit très ouvert aux propositions municipales ou du Conseil communal de Lausanne demandant de relever un plafond fixé trop bas, demande qui sera motivée par le fait que la Caisse de pensions en aura consommé un petit bout. Ce qui se passera à ce moment sera l'inverse de ce qui est proposé. Le plafond ne sera pas atteint à cause du budget, il faudra demander une rallonge à cause de la CPCL, et il faudra demander une rallonge pour le financement de la prochaine législature. Il est clair que le groupe socialiste ne veut pas entrer dans cette logique car cela voudrait dire que l'équivalent de 200 millions serait à trouver par des mesures internes, réductions des investissements drastiques, plus mesures d'économie importantes ou alors hausses des recettes – mais là ce serait un scoop que le PLR promeuve des nouvelles recettes pour la Municipalité lausannoise. Dès lors nous nous opposerons aussi à cet amendement. Quant à la cagnotte de La Gauche, le milliard, il nous apparaît comme absolument déraisonnable... Finalement la Gauche critique le Parti socialiste mais il me semble que les différents progrès sociaux, les récents progrès sociaux qu'a connus ce pays ou ce canton, doivent en tout cas éminemment plus au Parti socialiste. J'en veux pour preuve la présence massive, et en tout cas un peu plus remarquée, du PS au Parlement national, alors qu'il me semble que l'extrême gauche a fait plutôt mauvaise figure lors de ces dernières élections. Donc, s'il y a des progrès sociaux à obtenir dans ce pays, malgré toutes les critiques, je pense qu'il faut les obtenir plutôt par une vision un petit peu social-démocrate des choses et dans l'esprit de la construction par le système, plutôt que de s'y opposer aveuglément. Dès lors considérer que la situation financière de la Ville est excellente, en calculant une espèce de produit communal brut, me paraît une façon tout à fait saugrenue de faire de l'économie. En tout cas c'est comme cela que je l'entends. Si nous empruntons un milliard de plus, qui nous prêterait cet argent ? Ce seraient des assurances, des banques, des caisses de pensions ou des investisseurs qui se

moqueraient éperdument de la qualité des prestations dans cette Ville, qui se moqueraient probablement éperdument de savoir que nous allons développer les transports, les garderies ou que sais-je encore, qui voudraient sans coup férir obtenir un remboursement de cet endettement supplémentaire. Un milliard, c'est environ 40 millions de plus qu'il s'agirait d'injecter auprès d'investisseurs et je ne suis pas sûr que ces prêteurs nous feraient beaucoup de cadeaux pour surseoir à ces remboursements. Dans ces conditions voter ce milliard me paraît une mesure tout à fait désastreuse. Les investisseurs ne regarderaient pas les chiffres prétendument dissimulés par la Ville avec des actifs nets qui couvriraient largement le passif de la Ville. Ils regarderaient simplement les chiffres, le taux des emprunts, le taux d'intérêts et on emprunterait certainement à des gens qui ont les dents longues et desquels il serait extrêmement difficile de se sortir plus tard. Dans ces conditions, je ne considère pas que la santé financière de la Ville est aussi bonne que la gauche le prétend. Lausanne n'est pas une île, n'est pas une principauté qui peut édicter elle-même ses droits. Nous pourrions évidemment peut-être hypothéquer le musée, nos écoles, nos routes, mais je ne suis pas sûr que nos prêteurs nous feraient alors tellement confiance. Donc dans ces conditions, je pense que la sagesse commande de renoncer à tous ces amendements et de voter le plafond d'endettement et le préavis, les conclusions du préavis telles qu'elles nous sont présentées, empreintes de sagesse.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – L'approbation du plafond d'endettement est une des opérations obligatoires du début de législature. Il y a cinq ans la Commission des finances avait discuté un bref instant de ce sujet. Les rapports que j'avais présentés étaient représentatifs de l'attention portée à cet objet, tant le sujet semblait découler aussi bien d'une situation précédente que des engagements en perspective dans un domaine plus réaliste. Le Conseil y avait d'ailleurs consacré un temps relativement court vu qu'il s'agissait d'un lever de main, et l'affaire avait été liquidée à l'unanimité. Ce n'est pas que les choses aient fondamentalement changé en cinq ans, mais il semble maintenant que ce sujet devient une tribune et nous avons assisté à des propositions assez intéressantes d'un côté comme de l'autre. D'un côté nous avons un groupe qui n'est pas heureux des dépenses en augmentation, particulièrement le puits sans fond que représente la Caisse de pensions du personnel de l'administration communale, qui est en fait une sorte de véritable cancer des finances de notre Ville. On y trouve par contre l'une des raisons d'accepter une élévation du plafond d'endettement. Le groupe Libéral-Radical toutefois propose de ne pas tenter de couvrir ces dépenses par un emprunt, mais au contraire de proposer d'autres solutions. En Commission des finances on a entendu, par exemple, la possibilité de se défaire du patrimoine immobilier de la Ville. Lorsque l'on sait que les emprunts de fonds ont un taux d'intérêts largement inférieur à ce que rapportent ceux du patrimoine immobilier, on se rend très bien compte qu'on est assez loin de la défense des intérêts communaux mais plutôt de la défense d'intérêts particuliers, peut-être proches de certaines personnes de ce parti. D'un autre côté on se trouve avec La Gauche qui considère que notre Ville va très bien, que les finances communales n'ont jamais été aussi saines depuis le départ des Bernois et qu'il est vraiment normal maintenant de dépenser et de proposer un milliard d'endettement supplémentaire qui permettra de faire des grandes choses durant une législature. Ils n'ont pas l'air de se préoccuper beaucoup de l'empoisonnement que représenterait un milliard supplémentaire de dettes, l'empoisonnement des finances communales qui nous rendrait encore plus dépendant d'institutions bancaires et réduirait notre marge de manœuvre dans tous nos pouvoirs de décision. Une proposition aussi absurde pourrait venir soit de personnes, soit de représentants de personnes qui sont plutôt du côté de ceux qui bénéficient des prestations sociales que la Ville met à disposition largement mais qui n'ont pas peut-être beaucoup d'intérêt à les financer. Il est bien clair que quand un navire sombre on peut toujours le quitter. C'est l'avantage d'être dans une commune et de pouvoir déménager plutôt que de devoir en assumer, comme dans un pays, les responsabilités à long terme. Les Verts choisissent, et vous proposent aussi de choisir, la proposition municipale et de l'exprimer en acceptant les propositions du préavis, car

c'est à la fois une solution responsable et une solution qui ne bloque pas totalement la situation dans la Ville.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – J'ai bien entendu monsieur Ghelfi auparavant, et c'est vrai, je crois qu'il faut qu'on garde le débat au niveau communal. Mais quand même, quand même, un certain nombre de propos de monsieur Guex, vous vous en doutez, nous ont choqués, et déçus parce que je crois qu'aujourd'hui ce qui fait plaisir à voir à la fois chez les Socialistes et chez les Verts, mais aussi dans la plupart des Etats européens, qu'ils soient à gauche ou à droite, c'est une forme de responsabilité face aux dépenses publiques et aux problèmes d'endettement que les Libéraux-Radicaux, quelle que soit leur dénomination en tous les Etats, ont toujours fait valoir. Alors j'ai entendu monsieur Guex qui nous a expliqué avec plusieurs arguments qu'au fond il fallait augmenter ce plafond, d'abord parce que celui-ci, de manière générale, ne servait à rien, si ce n'est à justifier les intérêts de la droite. Je m'intéresse aussi beaucoup à l'histoire, monsieur Guex, mais là aujourd'hui ce qui m'intéresse vraiment c'est de voir la situation actuelle, l'actualité dans les Etats européens, de voir ces nouveaux ministres italiens qui sont choqués d'annoncer des mesures pour les retraités, de voir des ministres grecs qui se débattent dans les soucis et je crois que leur courage devrait aussi vous inspirer, à dire qu'au fond si on avait respecté un certain nombre de limites, nous n'aurions pas ces problèmes. Et au fond en vous en prenant aujourd'hui au capitalisme, au néolibéralisme, vous oubliez de dire que, certes, ceux-ci ont aussi soulevé des problèmes, enfin je pense à la grande récession de 2007, c'est évident, mais aujourd'hui le problème ce n'est pas celui du capitalisme ou du libéralisme mais celui d'états qui s'endettent sans réfléchir et qui vivent à crédit. Aujourd'hui il est temps de vivre selon nos ressources. Par rapport à votre remarque sur l'UBS, monsieur Guex, disant que la droite a justement oublié ces plafonds au moment du sauvetage de l'UBS, je veux être bref mais n'oubliez pas qu'en sauvant l'UBS, nous avons sauvé la place financière suisse, nous avons sauvé des dizaines de milliers d'emplois et nous avons sauvé aussi des tas de PME qui comptaient sur les banques pour leur donner des crédits. Et puis s'agissant de la situation excellente de la Ville, j'ai entendu avec plaisir la gauche de ce Conseil dire aussi que la situation n'était pas aussi bonne que cela. Nous n'avons pas toujours entendu ce discours, nous sommes heureux de l'entendre ce soir. Il faut rappeler que dans notre Canton, ce sont les autorités cantonales qui ont montré le chemin qu'il faut suivre et aujourd'hui je crois qu'il faut raison garder, voir que la dette de la Ville est quand même très importante face à celle du Canton et il faut suivre cette voie-là. Et puis enfin par rapport au défi, dont parlait monsieur Guex, dire qu'il faut retrouver un milliard parce que la Ville doit faire face à des défis, c'est juste mais à nouveau je rappelle le courage dont doivent faire preuve les autorités aujourd'hui face à la situation. Et puis les défis, les Libéraux-Radicaux les voient aussi, raison pour laquelle nous ne sommes pas opposés à toute augmentation du plafond d'endettement, nous sommes conscients qu'il y a des dépenses à consentir et c'est pour cela que nous acceptons aussi une augmentation, mais en tout cas pas d'un milliard qui nous paraît totalement déraisonnable, totalement irresponsable.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Les 2,2 milliards nets qui sont demandés par la Municipalité constituent un plan ambitieux d'investissements pour les prochaines années. Ce n'est pas rien comme investissements, année après année, pendant cinq ans, compte tenu de l'autofinancement, compte tenu des projets qui sont annoncés et qui doivent être entrepris. Donc on n'est pas du tout dans un schéma où il n'y aurait aucun investissement si l'amendement déposé par le groupe PLR était adopté. Ce que nous contestons par contre c'est d'acter d'ores et déjà 200 millions pour la CPCL avant d'avoir une vision globale du plan. Nous sommes bien conscients qu'un certain nombre de biens immobiliers de la Ville figurant au patrimoine financier rapportent actuellement plus que ce que nous coûteraient des emprunts et donc il serait ridicule de bazarder du patrimoine immobilier pour combler le trou de la CPCL, et de l'autre côté ne pas bénéficier, ne pas profiter de la possibilité de s'endetter dans ce but. Mais à ce stade nous refusons d'ores et déjà de choisir cette voie, d'ores et déjà de dire que c'est de cette façon que nous allons le faire, même s'il s'agit pour

l'instant d'un plafond. Il faudra parler de la CPCL de toute façon, et aussi avec le Canton d'une façon ou d'une autre. Je vois mal comment les choses se passeraient autrement. Je rappelle aussi que lorsque les plans du plan précédent pour la CPCL avaient été faits, ils ont été adoptés après un certain temps par ce Conseil communal et ils étaient d'ores et déjà partiellement, non pas obsolètes, mais enfin amoindris par la situation économique, ce qui fait qu'au moment où on l'a voté, alors qu'il aurait dû résoudre entièrement et à satisfaction un certain nombre de points, il manquait déjà au moment où on l'a voté, de ce que je me souviens des débats, 100 à 150 millions, c'étaient les sommes qui avaient été annoncées et qui ont été en quelque sorte acceptées en cours de débat par le Conseil communal puisqu'il était hors de question, à ce stade déjà, de modifier le plan. Aujourd'hui on parle déjà de 200 millions, simplement pour respecter un certain nombre d'exigences ; sachant aussi que la loi fédérale est maintenant pleinement en vigueur, il n'y a pas moyen d'attendre pour l'appliquer, en tout cas dans les plans qui doivent être faits. Nous n'avons pas non plus dit que nous ne serions pas d'accord après coup de recourir à des formes d'endettement pour la CPCL. Simplement nous ne souhaitons pas le faire ce soir. Je crois que c'est une demande raisonnable. Nous allons parler de la CPCL, la Cour des comptes a rendu un rapport, on pourrait espérer qu'un certain nombre des mesures suggérées soient appliquées, mais on attendra d'avoir le plan global, enfin le dernier définitif qui règlera d'un coup tous les problèmes, espérons que ce sera le cas, mais nous n'acceptons pas ce soir de prévoir 200 millions à ce stade.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Monsieur Ghelfi a expliqué que ce plafond à l'endettement était nécessaire parce qu'il y a une loi sur les communes qui prévoit effectivement sa mise en place et qu'il fallait le respecter. Monsieur Ghelfi, je crois que la proposition de La Gauche n'est pas de supprimer le plafond à l'endettement, de ce point de vue-là l'argument tombe à faux. Il est clair qu'en proposant d'augmenter ce plafond, comme il a été dit, il s'agit de desserrer un nœud coulant qui peut empêcher la majorité de ce Conseil de prendre un certain nombre de mesures et de faire un certain nombre de dépenses qui sont indispensables dans les années qui viennent compte tenu de l'urgence sociale et des urgences écologiques qui peuvent exister et qui sans aucun doute pointent le nez aujourd'hui avec la crise que l'on connaît. Maintenant, il est frappant, dans ce débat, de voir monsieur Blanc vanter la responsabilité des socialistes et des Verts, leur sagesse, puisque ce sont les arguments de sagesse qui prévaudraient du côté de la majorité de la Municipalité. On ne sait pas ce que ça veut dire, la sagesse, elle est comme ça immanente. A notre avis, il ne s'agit pas du tout d'une sagesse ou d'une capacité de jauger ou d'apprécier la situation qui corresponde à la réalité, mais bien plutôt d'entrer dans une logique qui, sur le plan financier, mais sur le plan politique aussi, risque dans les années qui viennent de nous mettre en porte-à-faux par rapport à un certain nombre de besoins de la population qui impliqueront si nécessaire des dépenses supplémentaires et la possibilité ou la nécessité de s'endetter. Et je crois que c'est là la question de fond. Est-ce qu'aujourd'hui nous voulons d'une manière ou d'une autre mettre des obstacles supplémentaires par rapport à la satisfaction de ces besoins de la population ? On a parlé des besoins sociaux, on peut parler des besoins en termes de logement. On a aussi souligné l'urgence et l'importance du renouvellement de l'ensemble de l'isolation des bâtiments et du développement d'énergies et de sources d'énergies alternatives, d'énergie renouvelable notamment. Donc il y a là véritablement un choix qu'il faut faire. Voilà pourquoi la proposition d'un milliard de francs supplémentaires n'est pas une proposition de dépenser aujourd'hui 1 milliard de francs supplémentaire, mais de ne pas se mettre un obstacle pour les années qui viennent. Et puis dernière remarque, aujourd'hui en Europe les plafonds à l'endettement ont tous très largement sauté que ce soit ceux de l'Italie, du Portugal, de l'Espagne, de la France ou d'autres pays. Ces gouvernements-là n'ont pas considéré la nécessité de limiter leur endettement, parce qu'il fallait sauver le système financier et bancaire. Je ne reviens pas sur l'intervention de M. Guex, mais il est évident que ce soit les sociaux-démocrates ou la droite au pouvoir, tous deux ont volé au secours des plus riches sans vergogne et sans plafond.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je souhaite faire trois remarques. Une première remarque à l'attention de nos collègues Bonnard, Dolivo et Guex : je pense que si l'on veut respecter la qualité de nos échanges dans ce Conseil communal dans les années de législature qui viennent, il faut que vous perdiez l'habitude de penser que quand un PLR ou un UDC intervient c'est pour défendre des intérêts particuliers et que lorsque vous intervenez c'est pour l'intérêt général. Je vous le dit sincèrement parce que c'est frappant, c'est choquant : chaque fois que vous prenez la parole, c'est pour dire que nous défendons des intérêts particuliers, que nous sommes intervenus pour l'UBS pour défendre l'UBS ; que nous intervenons pour les milieux immobiliers pour des intérêts particuliers. Non monsieur Bonnard, non monsieur Dolivo, les gens de centre droite, de droite sont aussi là pour défendre l'intérêt général, d'une manière un peu différente de la vôtre, mais il sont aussi là pour ça. Deuxième remarque à propos d'une intervention de monsieur Bonnard qui se gausse quelque peu de l'idée de transférer du patrimoine immobilier à la Caisse de pensions. Je veux quand même rappeler à monsieur Bonnard que la moitié du plan qui a été adopté à l'unanimité par son groupe il y a de cela deux ans prévoyait la cession d'un des fleurons du patrimoine immobilier à la Caisse de pensions avec un taux de rendement prévu de 4,5 % qui contraindra probablement la Caisse de pensions à augmenter quelque peu ses loyers si elle veut le maintenir. Donc je pense que les leçons au niveau de la construction économique pour sauver la Caisse de pensions, nous savons tous ce qu'elles sont et nous savons tous ce qu'elles ont été quand il a fallu essayer de la sauver. Troisième remarque pour rejoindre mon collègue Hildbrand, c'est que nous ne refusons pas aujourd'hui de dire : il faudra peut-être sortir 200 millions pour la Caisse de pensions. Mais je vous rappelle, et je le rappelle à M. le syndic et à toute la Municipalité et à ce Conseil communal, que lorsque le plan de 2009 a été accepté, il avait été envisagé de verser 100 millions mais avec d'autres mesures d'accompagnement, notamment un changement du plan des prestations qui a été voté par ce Conseil communal. Dès lors vous comprendrez que les Libéraux-Radicaux ne peuvent pas donner aujourd'hui, parce que c'est comme ça que la population pourrait le comprendre, un blanc-seing en disant que de toute manière les 200 millions sont actés sans connaître aujourd'hui déjà quel sera le plan mis en place par la Municipalité. Quand nous saurons exactement quel est ce plan, nous pourrons donner notre accord ou non à l'investissement de la Ville de Lausanne de 200 millions dans la Caisse de pensions. Nous ne le connaissons pas, nous ne pouvons pas donner aujourd'hui l'image aux lausannois, qui ont été assez frappés de ce débat et de ces enjeux, de donner l'idée ou l'image que nous aurions déjà accepté, je le dirais quasiment sans conditions, d'investir 200 millions dans la Caisse de pensions.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le moins que l'on puisse dire c'est que lorsque monsieur Guex rompt une lance ça décoiffe ! Bon de toute façon, appartenant à un parti qui, il y a encore quelques années, était coutumier de certains effets d'annonce, je me garderai bien d'émettre la moindre critique sur la forme. Concernant le fond, en tant qu'indépendant et que patron d'investisseurs, je crois profondément que l'endettement en soi n'est pas quelque chose de critiquable. La prospérité de ce pays est bien due au fait que des privés, des sociétés, des collectivités publiques ont travaillé main dans la main avec des bailleurs de fonds, principalement des banques, qui ont permis d'avoir des investissements qui font que la prospérité a été plus ou moins également, plus ou moins inégalement, répartie entre les couches de la population. Mais prospérité il y a eu. Le problème ce n'est pas les 200 millions que nous allons, je l'espère, voter pour Lavey. Ce n'est pas les 700 millions qu'a coûté le m2 qui posent problème. C'est le fait que pendant les années 1990 à 2000 nous avons dû emprunter pour vivre, pour manger, pour payer nos salaires, et cela nous pèse maintenant sans qu'il n'y ait le moindre retour sur investissement. Nous avons été comme la cigale et une fois l'hiver venu, nous aimerions bien être la fourmi. Voilà pourquoi ce n'est pas l'investissement ou l'endettement en soi qui pose problème, c'est même au départ un indice de santé. La suite c'est la façon dont nous gérons cet investissement, dont nous le faisons fructifier et ce qu'il en reste après.

M. Sébastien Guex (La Gauche) : – Oui c'est évidemment difficile de répondre à toutes les sympathies qui m'ont été adressées. Donc je vais faire un choix parmi celles-ci en commençant par monsieur Stauber. Si j'ai bien compris l'intervention de M. Stauber, selon lui la valeur du patrimoine immobilier de la Ville de Lausanne est, je le cite, une valeur fictive. Ce n'est évidemment pas une valeur fictive lorsqu'une entreprise comme la Banque Cantonale Vaudoise a rencontré les très sérieuses difficultés que vous connaissez toutes et tous, elle a notamment vendu des immeubles pour des dizaines de millions, démontrant ainsi que les immeubles sont tout sauf des valeurs fictives et qu'elles lui permettaient de rembourser une partie de son endettement. Donc le patrimoine immobilier de la Ville doit être bien évidemment inclus comme actif dans les comptes de la Ville et c'est pour cela qu'en toute bonne logique on doit discuter de la seule chose sérieuse de laquelle d'ailleurs les économistes discutent, c'est-à-dire non pas de l'endettement brut mais de l'endettement net. Bien, monsieur Ghelfi m'a surpris à plusieurs titres mais je ne ferai pas les mêmes commentaires que lui sur le type d'adjectif qu'il utilise même si, disons, l'idée saugrenue peut renvoyer aux adjectifs dont il dénonçait lui-même l'emploi. Je crois que monsieur Ghelfi ne suit pas les débats des finances publiques depuis à peu près un siècle, sinon il n'aurait pas qualifié de saugrenue ce qu'on appelle le ratio d'endettement. C'est un ratio qui est unanimement, mondialement et systématiquement utilisé à l'échelle internationale depuis le début du XX^e siècle. Monsieur Ghelfi dit qu'il est irresponsable de vouloir élever le plafond d'endettement d'un milliard. Je prétends que ce n'est pas irresponsable parce que les finances de la Ville sont saines, parce que le ratio d'endettement brut de la Ville de Lausanne est historiquement bas. Quand je dis historiquement bas, cela veut dire qu'il est extraordinairement bas par rapport aux années courant de 1900 à 1970, années pendant lesquelles, jusqu'à nouvel avis, la Ville de Lausanne n'a ni été mise sous tutelle, ni fait faillite. Je pense que ce plafond de un milliard, qui ferait passer le ratio d'endettement brut de la Ville de Lausanne peut-être à 35 ou à 40 %, est tout à fait supportable du point de vue financier. Monsieur Blanc cite le cas de l'Italie. Alors comparons, monsieur Blanc, ce qui peut être comparé, le ratio d'endettement brut de l'Italie, vous n'êtes probablement pas sans l'ignorer, s'élève à 160 % selon les dernières statistiques disponibles. Quel est le rapport avec le ratio lausannois qui, je le répète s'élève aujourd'hui à 30 % ? Ensuite monsieur Blanc a prétendu que le problème était que les Etats avaient dépensé sans compter, je le cite. Mais pourquoi ont-ils dépensé sans compter durant ces trois dernières années ? Nous le répétons à gauche : pour sauver les banques. La Gauche ne voit aucun problème à ce que l'Etat sauve les banques. Bien évidemment qu'il fallait venir au secours de l'UBS. Notre problème est le suivant : avec le sauvetage des banques tel qu'il s'est fait en Suisse, comme d'ailleurs dans un certain nombre d'autres pays, les banques sont sauvées sans que rien ne change. C'est-à-dire que les banques ont été sauvées sans qu'elles soient nationalisées ou même sans que l'état exerce un minimum de contrôle sur ces banques. Lorsqu'en 1930 la Confédération sauve l'une des plus grandes banques de Suisse, la Banque Populaire Suisse, pour ceux qui s'en souviennent, le Conseil fédéral prend une participation majoritaire et contrôle la Banque Populaire Suisse de 1930 à 1940. Rien de tel ne s'est passé avec l'UBS, ce qui fait que je peux vous l'assurer et je peux vous parier, monsieur Blanc, 1 kilo de cacahuètes, que dans les cinq ans qui viennent nous allons nous retrouver, si ce n'est pas avec l'UBS, avec le Crédit Suisse ou avec une autre grande banque suisse, devant le même type de difficultés. Vous savez, je suis comme monsieur Français, j'ai la peau dure sur cette question. On me reproche depuis vingt-cinq ans d'être irresponsable, d'être saugrenue, de ne rien comprendre, etc. Alors, j'accepte volontiers, avec un certain sourire depuis le temps, ce type de critique. Mais les critiques qui me sont faites sont des critiques qui s'appuient sur quelles démonstrations ? Qui a démontré quoi que ce soit quant à l'état réel des finances publiques lausannoises ce soir ? Qui a contesté le chiffre du ratio d'endettement de 30 % ? Qui a dit que le service de la dette, qui est actuellement de 4,7 % des dépenses totales de la Commune, était extraordinairement élevé et entravait financièrement la marge de manoeuvre de la Commune ? Qui a fait cette démonstration ? Strictement personne ! Alors j'aimerais vous dire encore une dernière chose : au début des années 2000, c'est un souvenir qui m'a particulièrement marqué, le

Canton de Vaud, si vous vous rappelez, avait une dette de 8 milliards de francs. La droite, UDC et PLR, évidemment, peignaient le diable sur la muraille. J'ai même lu dans *la Revue lausannoise* que le Canton de Vaud allait faire faillite. A la même époque j'ai écrit un certain nombre d'articles, été interviewé dans un certain nombre de médias où je pense que j'étais le seul à dire que la situation financière du Canton de Vaud n'était pas dramatique, que la situation du Canton de Vaud n'était pas catastrophique, que la situation financière du Canton de Vaud était bonne. Nous pouvons tirer la conclusion et la preuve est faite dix ans après, qui avait raison ? Le Canton de Vaud aujourd'hui a une dette de 2 milliards qui correspond à un ratio d'endettement brut de 5 %.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Qui suis-je, modeste conseiller communal, pour venir contester les thèses d'un professeur éminent ? Toutefois il me semble que l'on doit tenir compte d'un certain nombre d'éléments qui n'entrent pas tout à fait dans la discussion à ce stade. D'abord la conjoncture générale des Trente Glorieuses n'est pas tout à fait la même que la conjoncture actuelle en Europe occidentale, il me semble. Deuxièmement il me semble aussi que la population lausannoise n'est pas celle qu'elle fut à une grande époque. Donc les comparaisons sont pas tout à fait les mêmes et puis les équipements nécessaires ne sont pas non plus les mêmes. Il me semble qu'il y a là des éléments qui n'entrent pas dans une vision strictement comptable de la dette de la Ville.

Le président : – Voilà merci, nous allons donner la parole aux municipaux parce qu'il y a encore une série importante de personnes qui ont demandé la parole, et puis cela fait un moment qu'ils attendent.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Merci de me donner la parole dans ce débat très intéressant où les avis divergent fortement. La Municipalité, comme vous le savez, vous propose de passer d'un endettement net de 2 milliards aujourd'hui à un plafond d'endettement net de 2,4 milliards. Comme il a été dit, il s'agit d'une obligation légale cantonale de fixer ce plafond d'endettement en début de chaque législature. Nous sommes partis du principe que la marge d'autofinancement se situe environ dans l'ordre de grandeur de ces dernières années. Le plafond d'endettement que nous vous proposons doit permettre de financer 670 millions d'investissements. 670 millions d'investissements, je le répète quand même pour une partie de cet hémicycle, extrêmement importants pour les cinq ans qui viennent pour notre collectivité. Ce plafond d'endettement doit également permettre de financer les 200 millions nécessaires à la recapitalisation de la CPCL. Ce plafond d'endettement a été calculé en faisant une planification financière des futures dépenses qui vont venir ces prochaines années, qui découleront des engagements de la Commune. Mais ce plafond n'engage le Conseil à aucun moment sur les différents éléments qui le constituent ou qui ont amené au calcul de son montant, à aucun moment ! Pour la CPCL, par exemple, il y aura bien évidemment un préavis spécifique pour vous donner tout loisir de discuter, puis décider la hauteur de la recapitalisation. De même, pour les 670 millions d'investissements qui vont se faire ces cinq prochaines années, il y aura tout loisir, à chaque préavis, pour vous de décider ou pas de faire ces investissements. Donc je vous invite à ne pas regrouper tous les débats de la législature dans le cadre de la fixation de ce plafond d'endettement, sinon c'est vrai qu'on aura encore besoin de quelques heures pour finir et pour voter ce préavis. Ensuite, concernant la question du choix de l'endettement net, pourquoi un plafond d'endettement *net* ? La Municipalité est convaincue que cet indicateur est bien meilleur que celui de l'endettement brut, c'est un indicateur économique bien plus adéquat, parce que comme il a déjà été dit, il prend en compte également les actifs, les avoirs de la Commune. Et n'importe quel prêteur, évidemment, prend en compte les avoirs ou les actifs de celui à qui il prête de l'argent. C'est comme si on comparait pour un ménage privé, même si l'on ne peut pas toujours faire des comparaisons collectivité publique – ménage privé, mais c'est pour donner une image, c'est comme si nous comparions une dette hypothécaire, derrière laquelle il y a un bien immobilier, soit un actif, et une dette de joueur de casino. Si nous prenions l'endettement brut, nous ne prendrions pas en considération ces éléments, à savoir

les actifs de la Ville. Ou encore, pour prendre un exemple dans le cadre des collectivités publiques, c'est comme si nous comparions une ville A et une ville B de taille similaire, chacune ayant un milliard de dettes. La ville A aurait 500 millions d'actifs immobiliers. La ville B n'aurait aucun actif. En comparant leur endettement brut, on pourrait dire que la ville A et la ville B sont dans la même situation financière. Ce n'est évidemment pas du tout le cas. Nous vous invitons donc à soutenir l'indicateur d'un endettement net, et donc à refuser l'amendement qui est déposé par l'UDC. L'endettement net, comme je le dis, est bien plus adéquat. Et pour être complètement transparent, le plafond d'endettement que l'on vous propose de 2,4 milliards en net est équivalent à 2,7 milliards en brut. Maintenant, finalement la grande question de ce débat est de savoir si les 2,4 milliards sont trop ou trop peu ? Certains pensent que c'est trop peu et ils nous proposent de passer d'un endettement de 2 à 3,4 milliards, donc de presque doubler presque les possibilités d'endettement actuelles. Aux yeux de la Municipalité cette proposition n'est tout simplement pas raisonnable. Je pense que nous n'allons malheureusement pas pouvoir faire un cours complet d'histoire économique du siècle passé ce soir. Comme cela est souvent rappelé ici, comparaison n'est pas raison. Il n'est pas possible de prendre des exemples dans le siècle passé, sans tenir compte des contextes et des situations, pour alimenter des analyses aujourd'hui et en tirer des conclusions toutes faites. La question de l'endettement est très actuelle. Personne ne peut la nier, quand on regarde le contexte économique européen. Personne ne peut nier qu'il y a des problématiques autour de la dette. On ne sait pas exactement quel est le niveau de cette dette. C'est la grande question et il est extrêmement compliqué d'y répondre. Cela dépend de beaucoup de facteurs : est-on dans la situation d'un Etat qui a une banque nationale ? Est-on en présence d'une collectivité publique de premier, deuxième, troisième rang ? Que compile-t-on comme données ? Seulement, la dette de la collectivité au niveau communal, ou toutes les dettes des différentes collectivités ? Il est extrêmement compliqué de savoir quelle est la limite à fixer, cependant la Municipalité estime que, quelle qu'elle soit, cette limite doit tenir compte de ce qui se passe autour de nous et sur la planète, à savoir les enjeux liés à la crise de la dette. Il est vrai aussi que pour la Municipalité il est important de prendre en considération la question du poids de la charge d'intérêts. La charge d'intérêts est historiquement basse, c'est bien juste. Mais elle est historiquement basse parce que les taux sont historiquement bas et aujourd'hui, avec une simple élévation des taux de 2 %, ce serait près de 50 millions de plus que le budget communal devrait assumer, 50 millions c'est l'équivalent des dépenses pour les crèches et garderies ou c'est encore le financement des transports publics de la Ville de Lausanne. Donc, à un moment, il faut savoir si l'on veut payer les banques ou si l'on veut payer des prestations de notre population. Enfin par rapport à la question d'un plafond trop élevé et à l'amendement qui nous est proposé de diminuer de 200 millions, il faut être très clair. Nous vous répondons, et le syndic donnera quelques précisions sur la CPCL, que cet argent est pour la plupart engagé. Ce que nous faisons, avec ces 200 millions, c'est simplement de répondre aux obligations légales concernant le taux de couverture, et la réserve de fluctuation de valeurs. Qu'importe le plan de mesures qui sera pris sur les prestations, ces engagements sont pris. Et, si aujourd'hui nous avons un plafond de 2,2 milliards au lieu de 2,4 milliards, nous devrions drastiquement couper dans les investissements et il ne sera pas possible d'assumer les engagements que la Municipalité souhaite faire pour cette prochaine législature. Si nous devions suivre cette voie, nous serions clairement dans du désinvestissement. Pour prendre un exemple très concret, on a plusieurs écoles que l'on doit rénover. La diminution du plafond mettrait en péril toute une série d'objets dont celui que je viens d'évoquer. La Municipalité s'oppose donc fermement à toute demande de diminution du plafond d'endettement. En conclusion, nous sommes en présence de deux prises de position diamétralement opposées, qui sont toutes les deux dangereuses finalement. L'une propose de ne pas se préoccuper de la question de la dette. L'autre revient à empêcher la collectivité d'investir pour l'avenir. Je souligne qu'empêcher d'investir pour l'avenir pose également un grand problème, même si cela signifie un peu d'endettement supplémentaire. C'est pourquoi la Municipalité vous propose une voie médiane, que l'on pense raisonnable, d'augmenter de 400 millions la

dette, ce qui n'est pas rien et de permettre de financer 670 millions d'investissements pour la prochaine législature. Je me permets encore une précision pour le vote final, pour que les personnes ne se trompent dans l'intention qu'elles souhaitent exprimer : si le plafond était aujourd'hui refusé, c'est l'ancien plafond qui s'appliquerait et l'ancien plafond est de 100 millions inférieur à ce que l'on vous propose, autrement dit de 100 millions inférieur au plafond actuellement proposé par la Municipalité. Donc bien évidemment en conclusion la Municipalité vous invite à soutenir le plafond d'endettement à 2,4 milliards qui doit nous permettre d'investir pour l'avenir, mais qui nous rappelle aussi que l'on doit se préoccuper de la question de la dette de notre Ville et trouver le meilleur équilibre possible.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Divers cours d'économie ayant été donnés dans cette salle, je suis obligé de donner quelques compléments avant de passer au point principal qui est celui de la CPCL. Tout d'abord, il est très difficile de faire des comparaisons historiques : en 1910 le budget de la Ville était de 5 millions, en 1945 de 30 millions ; aujourd'hui il est de 1,5 milliard. Evidemment, comparer des relatifs à des époques aussi différentes, c'est prendre des risques considérables de comparer des poires et des oranges. Il n'en reste pas moins que ce qui est le plus déterminant est autre chose. Le PIB lausannois n'est pas isolable. Ce n'est pas pour rien que quand on regarde la situation d'un pays on additionne les dettes nationales, régionales ou cantonales et communales. Bien sûr, nous ne pouvons pas dire que le PIB lausannois ne sert qu'à Lausanne alors que les mêmes sont en même temps membres du Canton de Vaud et de la Confédération suisse. Lorsque l'on fait cela, cela donne toujours un très bon résultat global suisse, 40 par rapport à l'indice de Maastricht environ – 45, je n'ai pas le dernier chiffre – mais enfin bas, bien en dessous par rapport à une situation lausannoise où le PIB pourrait nous être entièrement consacré. Je partage, cela dit, une partie de l'analyse faite par le conseiller communal qui s'est exprimé sur le sujet, M. Guex, en ce sens que comme nous avons pas mal d'actifs, la situation réelle de la Ville n'est pas catastrophique. Cependant, le contexte est en train de devenir difficile. Les différentes manières de paniquer, états de peur entretenus par des tas de gens, peuvent avoir une influence véritable sur la situation, alors même qu'il n'y a rien de tangible. La situation de l'Espagne n'est pas du tout la même que celle de la Grèce ou de l'Italie. Si on raisonne honnêtement, il n'y a à peu près rien qui permette de le penser. Pourtant, on arrive quand même à mettre ces gens au ban de la société parce qu'il y a une espèce de mélange de spéculations et d'hystérie. Personne ne peut garantir que ce mélange de spéculations et d'hystérie n'arrive pas un jour chez nous. Et ce risque-là on doit aussi en tenir compte. La particularité de l'économie c'est que les choses ont exactement la valeur qu'on leur attribue, que cela vaille rien ou que ça vaille dix fois plus. C'est donc une science tout sauf exacte mais elle est appliquée au monde entier. En ce qui concerne les investissements importants, je vous signale quand même que ceux qui sont rentables peuvent être faits pas d'autres voies. Notamment le solaire au travers de SI-REN, c'est juste une remarque en passant. Mais pour ce qui est le plus important, pour moi, par rapport aux explications que je dois donner, c'est évidemment ce qui se passe autour de la CPCL. La loi fédérale est incontournable, contrairement à ce qui a été dit cette fois-ci par des économistes UDC, cet engagement n'est pas une dette, c'est un risque c'est pourquoi il est introduit dans les cautionnements et pas dans la dette. S'il était dans la dette, cela voudrait dire qu'on aurait une certitude que demain matin la caisse de la CPCL fera faillite, que tous ses actifs ne vaudront plus rien et que ses immeubles vaudront zéro, puis qu'il faudra suppléer entièrement. Nous ne sommes évidemment pas dans cette situation-là, et puis les délais sont longs et on est capable de payer les retraites. Donc le 1,4 c'est certes le manque, j'ai été un tout petit peu trop loin dans mon raisonnement, je m'en excuse, mais il n'en reste pas moins que ce n'est pas exigible. Ce qui est exigible ce sont les retraites. Et si la Ville de Lausanne cessait d'exister parce qu'elle était annexée par je ne sais quel pays étranger et privée instantanément de toutes ressources, ce serait le seul cas où nous devrions sortir éventuellement 1,4 milliard d'un coup. Autrement il s'agit juste d'un risque et c'est pour cela qu'il s'agit d'un cautionnement. Quant aux questions liées à l'assainissement de la CPCL, tout d'abord comme madame Germond l'a dit, vous n'avez aucune obligation

d'accepter le préavis si celui-ci ne vous convient pas, et je parle globalement du Conseil communal. Par contre, nous savons que l'engagement patronal sera, lui, à hauteur de 200 millions, enfin de 220 probablement, mais dont 180 pour la Ville parce qu'il y a d'autres acteurs. Le Canton est tenu au courant systématiquement de l'évolution de ce dossier et la méthode choisie, qui pourra être dévoilée d'ici un petit nombre de mois maintenant, lui convient d'après ce que nous avons entendu jusque-là. Ce que l'on peut encore dire, c'est qu'il y a évidemment plusieurs manières de procéder mais pas autant que l'on croit. Supposons que nous liquidions 200 millions de notre patrimoine immobilier – ou 180, cela dépend à quel chiffre on finira, parce qu'il faut voir l'évolution de la Bourse pour savoir si ce sera 180 ou 207, c'est encore les deux hypothèses qui sont actuellement en concurrence si j'ose dire – eh bien que se passerait-il de ces 180 millions, ou 200 millions, si on les prend entièrement en immeubles ?

Il y a deux points qu'il faut souligner. Mais avant cela je précise que la transaction se ferait sans passer par la banque. En effet c'est dans la même seconde que l'opération se passerait au point de vue notarial. Il n'y aurait pas besoin d'avoir une banque au milieu qui sortirait l'argent et qui le reprendrait tout de suite. Nous passerions directement par un don à la CPCL, qui n'aurait pas le temps d'être monétisé avant qu'elle nous le prête. Il n'y aurait donc pas de banque dans cette affaire. Cet aspect précisé, revenons au sort de ces 180 ou 200 millions et aux deux aspects à souligner. Le premier est qu'un emprunt pourrait être fait à 3,5 % au taux technique futur auprès de la CPCL. Les immeubles ont un rendement entre 4,5 et 5 %. Sur 200 millions, cela ferait juste 2 millions de cadeau en plus que l'on ferait à la CPCL aux dépens des finances communales. Ce n'est pas ce que j'ai compris comme étant votre doctrine à ce jour. Le deuxième aspect, pire que le premier à mon sens, est qu'à ce moment, la CPCL aurait 60 % d'actifs immobiliers. Elle n'a pas le droit d'en avoir, au delà de 50 %, ou il faut des dérogations spéciales. Ce qui veut dire que la moitié des immeubles que nous lui aurions donnés, devrait être revendue de manière rapide, six à douze mois sur le marché immobilier, en créant une magnifique spéculation peut-être au passage, ce qui n'est en tout cas pas souhaité par une large majorité de ce Conseil, de ce que j'ai entendu du débat précédent. Et en plus, comme disait monsieur Chollet dans le débat précédent il faudrait vraiment sélectionner très rigoureusement ce qu'il nous resterait de bijoux de famille. Donc je ne crois pas que c'est la solution que nous allons chercher. Maintenant d'autres se disent qu'ils ne pourront donner leur accord que si les conditions d'accompagnement sont acceptables. Autrement dit, ils supputent que la Municipalité sera obligée de demander son avis au Canton. Ils supputent que le Canton fera alors pression pour imposer encore toutes sortes d'autres choses. Ils espèrent que le Canton, à ce moment-là, ne se contentera plus de la notation de Standard and Poor's, qui nous est favorable, mais qu'il s'appuiera sur les analyses des critères de monsieur Weber – qui sont assez particuliers pour ceux qui les connaissent et qui ne ressemblent à ceux d'aucune agence de notation. Dans ce cas, il n'est pas du tout possible de savoir, suivant lequel des trois critères on utilise, ce que l'analyse pourra donner comme résultat. Nous pourrions alors avoir des ennuis assez divers pour trouver ces 200 millions, parce qu'on utiliserait un critère que personne au monde n'utiliserait, à part le Canton de Vaud. Certains espèrent donc que le gendarme vaudois obligera à des mesures d'accompagnement tellement sévères, beaucoup plus encore que celles que nous faisons – qui elles-mêmes ne sont pas des mesures mineures. Elles vont dans le sens des réflexions, parce qu'il n'y a pas d'autre choix. Ce sont des mesures qui sont signifiantes, tout en étant, pour le moment, admises par les représentants syndicaux du conseil d'administration. La prochaine étape sera celle des partenaires sociaux en janvier – eh bien jusque là, un éventuel refus du Conseil de laisser à la Municipalité la possibilité de régler le cas de la CPCL tel qu'elle le prévoit, pourrait être interprété comme l'espoir que le Canton fasse des pressions pour encore imposer toutes sortes d'autres choses en plus. Il aura alors un instrument : relever le plafond d'endettement. Je ne trouve pas que c'est une politique saine. Ce n'est en tout cas pas une politique conforme à ce que souhaite le conseil de la Caisse, que ce soit la partie patronale ou la partie syndicale. Toutes ces raisons font qu'il nous paraît que, du moment

qu'on a un plafond d'endettement, il faut autant qu'il comprenne tous les critères aujourd'hui connus. Je dirais enfin, après ce que madame Germond a dit, qu'à mon avis c'est la situation la pire, c'est que, si on revient au plafond d'endettement actuel, on est plutôt légèrement en dessous de l'amendement Hildbrand mais peut-être que je me suis trompé dans les calculs, mais en tout cas on est de toute manière nettement plus bas que la proposition municipale. Pour toutes ces raisons je vous suggère de voter la proposition municipale. Il faut encore dire, au sujet de la motion de M. Guex, que celle-ci est évidemment inacceptable pour l'Organe de surveillance cantonal et que notre plafond d'endettement aurait toutes les chances, si on faisait une pareille provocation, de nous être retourné aussi sec par le Canton en nous demandant exactement à quelle vitesse on veut fusionner avec la Ville d'Athènes, non seulement comme cofondateur de l'union des villes olympiques, mais d'une autre manière.

Le président : – Nous avons encore des demandes de parole : deux à gauche, deux à droite. J'aimerais simplement que vous réfléchissiez, je pense que l'opinion de chacun est faite. Cela dit vous avez droit à la parole, nous allons donc poursuivre, d'autant plus que la liste s'est de nouveau allongée. Alors on poursuit avec M. Payot.

M. David Payot (La Gauche) : – A propos de l'amendement PLR et de l'argumentation qui a été utilisée pour le défendre, il me semble qu'il y a une confusion entre dette et plafond d'endettement. (*Cloche.*) Le plafond d'endettement est conçu donc pour permettre un endettement, chaque dépense ensuite devant être approuvée par le Conseil. Donc en l'occurrence vouloir que le débat soit, que le plafonnement soit adopté uniquement une fois que nous aurons le plan d'assainissement de la CPCL me semble une mesure qui a peu de sens. Si le plafond est calculé trop haut, cela pose des problèmes assez minimes puisque le Conseil communal a toujours moyen de ne pas accepter les dépenses. Par contre si le plafonnement est trop bas, cela pose le problème qu'il faut demander une hausse du plafond et notamment passer par toute la procédure d'approbation cantonale. A cet égard mon souci est que le plafonnement actuel me semble relativement serré puisqu'il tient compte tout de même de mesures d'économies annuelles et de ressources supplémentaires à hauteur de 40 millions, mais dont nous ne connaissons pas encore la nature. Ce qui fait déjà une certaine marge d'incertitude pour le présent Conseil. Et d'autre part, il ne me semble pas qu'il y ait une réserve pour des risques conjoncturels forts. Il me semble donc que le risque existe que le plafond d'endettement ne soit pas adapté en cas de difficulté conjoncturelle et entraîne des difficultés pour proposer ensuite des mesures de relance, ce qui serait tout à fait contre-productif d'un point de vue économique. Ces deux raisons me pousseront personnellement à défendre une augmentation de ce plafond d'endettement.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Merci on voit au cours de ce débat qu'il n'y a pas que les juristes qui peuvent se prévaloir d'avoir deux juristes, trois avis, vous avez aussi deux économistes, trois avis. Permettez au modeste économiste administratif que je suis, qui n'a pas l'aplomb du professeur devant son auditoire, d'avoir plutôt la responsabilité d'un élu devant le Conseil communal et devant ses électeurs soucieux du bien commun, ce n'est pas tout à fait la même chose, même si je pense que devant un auditoire je pourrais avoir un discours tout à fait autre. Je voulais juste expliquer pourquoi j'ai utilisé les termes « saugrenu » et « irresponsable ». Ce n'était pas du tout lié à la personne, mais à la proposition. Pourquoi saugrenue ? Parce qu'augmenter un plafond d'endettement d'un milliard, cela voudrait dire que la Ville pourrait investir en gros 350 millions par année lors de la prochaine législature. Ce qui ferait d'elle un investisseur largement supérieur au Canton. Nous pourrions payer la troisième voie à nous tout seuls, je crois à peu de chose près en tout cas la première année, alors qu'aujourd'hui on a des fois de la peine à boucler avec les investissements qui sont prévus à 150 millions et on voit que finalement à la comptabilité on arrive en dessous. Donc ce serait à mon avis, de ce point de vue-là, saugrenu. Pourquoi irresponsable ? Parce que comme élu, je ne peux pas cautionner des potentialités de dépenses qui généreraient de fait 70 à 80 millions de charges d'intérêts supplémentaires sur l'exercice par rapport au taux d'impôts. C'est juste des chiffres qui ne

sont pas acceptables. Et au niveau des ratios qui sont utilisés, comme je le disais tout à l'heure, prendre le produit intérieur brut de la Commune ne me paraît, du point de vue d'économiste, pas opportun en l'espèce, puisque le produit intérieur brut de la Commune, pour moi, ça ne veut pas dire grand-chose. Par contre l'investisseur qui prêterait à la Ville, lui, regarderait les revenus financiers de la Ville. Et c'est ce que la Ville arrive à encaisser comme cash qui va permettre d'évaluer sa capacité à rembourser la charge d'intérêt le cas échéant. Or il s'avère que le vrai ratio qu'il s'agit de prendre, c'est la dette brute par rapport au revenu financier de la Ville et le pour-cent des charges d'intérêts par rapport au revenu financier de la Ville. Et si l'on prend ces deux ratios, force est de constater que la Ville n'est pas dans le rouge, mais elle n'est pas dans le vert non plus, elle est plutôt au milieu. Pour l'un des deux elle est plutôt dans le orange foncé et pour ces raisons je pense que ce n'est pas du tout le moment de se lancer dans des déclarations péremptoires en disant que la Ville va dépenser 350 millions par année pour le bien de tout le monde. Au contraire, pour le bien de tout le monde, il s'agit de pondérer les besoins des uns et les responsabilités des autres et faire en sorte, somme toute, que l'équilibre soit trouvé. Je pense qu'avec le projet municipal, l'équilibre est bien mieux garanti que par les autres amendements déposés ce soir.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je vous ai entendu ; je serai donc bref, mais la dernière interpellation, enfin la dernière intervention de M. Guex appelle trois rapides commentaires de ma part. D'abord, monsieur Guex, sur les données de la banque italienne, la dette italienne représente 120 % du PIB et non pas 160 % seulement. Ensuite, selon ce que vous dites, je comprends bien que le sauvetage des banques a évidemment posé des problèmes aux dettes des pays mais, celle-ci ne s'est pas créée au cours des trois dernières années. Je vous invite à regarder les chiffres au cours des dizaines d'années précédentes qui montrent que c'est l'Etat social trop généreux qui parfois a fait que les Etats s'endettaient. Et puis enfin je terminerai là-dessus. Monsieur Guex, vous le savez aussi bien que moi, un certain nombre de nouvelles prescriptions vont être adoptées pour renforcer les fonds propres des banques. Il y a donc des mesures qui ont été prises afin d'inciter en particulier les deux grandes banques suisses à faire preuve de moins de risque et à être responsables. C'est ce qu'on attend de notre Etat. Je vous remercie.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Très rapidement, chacun prend les critères qu'il souhaite, pour ma part je privilégie ceux qui constatent l'évolution des recettes et l'évolution parallèle des taux d'intérêts, respectivement des intérêts payés par la Ville.

M. Sébastien Guex (La Gauche) : – Ah c'est affreux, oh on a un débat intéressant, c'est affreux, affreux, mesdames et messieurs, vraiment. Excusez-moi ... pour ne pas abuser de votre extraordinaire patience. En ce qui concerne l'intervention de M^{me} Germond et de M. Ghelfi, vous faites une petite erreur de raisonnement. Admettons le calcul de M^{me} Germond, que les taux d'intérêts augmentent de 2 % dans l'année, les deux ans, les trois ans qui viennent, bien et vous arrivez à la conclusion que cela signifierait des charges d'intérêts de 50 millions en plus. M. Ghelfi – je ne sais pas comment il le fait – aboutit au résultat de 70 millions. Un rapide coup d'œil sur la structure de la dette actuelle de la Ville montre qu'une partie essentielle est assurée à des taux d'intérêts fixes jusque dans les années 2016-2017-2018, donc nous parlons de 2 % d'intérêts supplémentaires sur le milliard éventuellement qui serait éventuellement utilisé selon notre proposition. Alors un rapide calcul, 2 % sur 1 milliard ça fait 20 millions de charges d'intérêts supplémentaires. Est-il possible, monsieur Brélaz, de ne pas interrompre ? Je crois, en principe, que c'est une règle de ce...

Le président : – S'il vous plaît, je vous demande un petit peu de respect l'un, l'autre. Vous poursuivez M. Guex.

M. Sébastien Guex (La Gauche) : – La deuxième chose, une réponse à M^{me} Germond, sur « comparaison n'est pas raison ». Evidemment en tant qu'historien, c'est quelque chose que j'ai entendu depuis un certain nombre d'années et je vous suis parfaitement sur ce

terrain-là. Le problème est que comparaison n'est pas raison quand la situation est fondamentalement différente et je ne pense pas que la situation financière et économique de la Ville de Lausanne soit fondamentalement différente, qualitativement différente de ce qu'elle a été durant ce dernier siècle, au contraire je prétendrai que la situation est différente mais en deux points positifs pour la Ville de Lausanne. Premièrement la richesse où les actifs de la Commune de Lausanne sont incomparablement plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a cinquante ans ou cent ans. Et deuxièmement, la richesse globale de la Ville est tout à fait plus important – est nettement plus importante qu'auparavant. Et puis la dernière chose par rapport à monsieur Brélaz avec tout le respect que je vous dois, d'associer la Ville de Lausanne à la Ville d'Athènes, ou à la situation grecque, est un peu démagogique. Je vous demande donc si vous croyez sérieusement que les taux d'intérêts de la Ville de Lausanne pourraient devenir tellement élevés qu'ils créeraient une panique. Je vous rappelle que les taux d'intérêts actuellement en Grèce sur la dette à deux ans sont de 45 % ! 45 % ! Alors que les taux d'intérêts, je l'ai mentionné parce que j'essaye en petit peu de rationaliser ces débats que nous avons au sein du Conseil, les taux d'intérêts actuels en Suisse pour les emprunts à long terme, sont les plus bas au monde et actuellement inférieurs à 1 %. Donc comment vous pouvez expliquer, comment vous pouvez penser qu'il puisse y avoir une panique sur les finances publiques suisses alors que les finances publiques suisses sont de l'avis de l'ensemble des économistes internationaux, de l'avis de l'ensemble des experts internationaux, les plus saines du monde ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Face à l'intervention de M. Guex, je lui donne en partie raison sur ce qu'il vient de dire tout à la fin. Mais, la Ville de Lausanne a actuellement un A+. Si on rajoute 1 milliard de dettes et qu'on prend les critères Standard and Poor's, on entre à la limite de A- et de triple B. Si d'aventure on entrait dans le triple B, plus aucun institutionnel suisse n'aurait le droit de prêter à Lausanne et cela pourrait poser des problèmes de financement très important. A- est donc la limite absolue que l'on ne doit pas franchir et avec 1 milliard de dettes sur cinq ans on commence à être dangereusement au bord. Bien sûr qu'avec une telle proposition, si elle était suivie d'effets – car il est vrai que les prêteurs ne s'intéressent pas au plafond d'endettement mais à l'argent que l'on dépense vraiment – donc si on dépensait vraiment cet argent, on serait à coup sûr entrain de passer du côté de A- et si on glisse juste encore plus loin, on a la situation très délicate pour les emprunts sur le marché suisse. Maintenant pour ce qui tient de l'autre petite polémique, 2 % de plus, par rapport au taux d'intérêts actuel d'environ 2,5 à 3 %, cela fait 4,5 à 5 %. Dès lors, l'intérêt sur 1 milliard serait de 45 millions à 50 millions et pas de 20 millions, désolé.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Je voulais aussi très rapidement réagir sur ces deux points. Un élément par exemple sur lequel la situation est fondamentalement différente, par rapport au XX^e siècle, quand on prend l'indicateur que je préfère aussi, que monsieur Ghelfi a mentionné, de rapporter ça sur les recettes totales de la collectivité publique. Aujourd'hui, quand on compare le budget d'investissement au budget de fonctionnement, on est dans une situation complètement différente aujourd'hui qu'il y a 70-80 ans, puisqu'à l'époque, l'Etat social et les prestations liées étaient quasiment inexistantes, donc un budget de fonctionnement très faible. Donc si on compare le budget de fonctionnement au budget d'investissement du début du siècle passé à aujourd'hui, on a bien sûr des ratios totalement différents, mais bien évidemment parce qu'il n'y avait pas de développement de l'Etat social. J'imagine que M. Guex ne remet pas en cause le développement de l'Etat social. Enfin, je crois que tout a été dit dans ce débat. Je pense que dans le contexte actuel on ne peut pas faire fi de la problématique de la crise de la dette, on ne peut pas faire fi de ces considérations et on doit les prendre en compte. Par contre, on ne peut pas aussi dire, on arrête d'investir et on limite l'endettement. On vous propose donc de monter la dette de 400 millions – 400 millions mesdames et messieurs ! De passer de 2 à 2,4 milliards et comme cela on va pouvoir financer 670 millions d'investissements et 200 millions d'assainissement de la CPCL. Donc on a un programme d'investissements ambitieux mais raisonnable.

Le président : – Voilà merci, les conseillers communaux ne vous ont pas entendu, madame la municipale, tout n'a pas été dit, j'ai des demandes de parole, Mme Bergmann.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Je ne veux rien rajouter, je voulais vous demander que l'on passe au vote.

(Discussions hors micro.)

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je serai extrêmement bref et je me tairai ensuite. Je constate au vu des arguments développés par monsieur le syndic que l'on peut s'étonner, que certains remettent en cause la nécessité pour la Ville de Lausanne de se soumettre à une notation. J'ai terminé.

Le président : – Voilà merci, je pense que tout a été dit, nous allons donc passer au vote. J'aimerais simplement vous indiquer qu'après ce vote-là nous poursuivrons encore avec les autorisations d'achats. Cet objet n'a pas été contesté en commission, j'aimerais qu'on passe encore les autorisations d'achats. Donc je n'aimerais pas que les conseillers, une fois le vote terminé, quittent leur place. Je suis désolé, je vous prierais de rester encore un quart d'heure. Alors nous sommes en présence de trois amendements. Tout d'abord un amendement du groupe UDC, je crois qu'on va vous projeter les amendements. Le premier propose de fixer un plafond d'endettement brut pour la durée de la législature. Nous sommes après en présence de deux amendements à propos du montant du plafond d'endettement, un amendement de La Gauche voulant fixer le plafond d'endettement net à 3,4 milliards et un amendement du PLR demandant de fixer le plafond d'endettement net à 2,2 milliards pour toute la législature. Je vous prierai d'écouter, cela sera plus simple pour le vote. Merci. Nous allons procéder tout d'abord à un premier vote sur la proposition du groupe UDC, M. Stauber, une fois que ce vote aura eu lieu, je vous proposerai de voter le deuxième amendement qui était celui de La Gauche qu'on mettra en opposition avec le statut de la commission. Et puis après l'amendement qui gagne contre l'amendement du PLR : Est-ce que ça vous convient ? Oui, et puis après on fera un vote final. Vous ne semblez pas contester cette procédure, donc nous allons procéder de la sorte.

M. le rapporteur, on peut poser les amendements d'abord.

Amendement

« Le Conseil communal décide de fixer un plafond d'endettement brut pour la durée de la législature 2011 – 2016. »

Donc amendement de l'UDC, les membres du Conseil qui approuvent l'amendement que vous avez en haut de l'écran de l'UDC sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraire ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A une large majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions, le Conseil refuse l'amendement disant.

Nous passons maintenant au premier vote, c'est-à-dire l'amendement de La Gauche, c'est le deuxième que vous avez au tableau demandant de fixer le plafond d'endettement net à 3,4 milliards de francs pour la durée de la législature 2011-2016. Cela en opposition avec les conclusions du préavis de la Municipalité votées en commission.

Amendement

« ... décide :

1) de fixer le plafond d'endettement net à 3,4 milliards de francs pour la durée de la législature 2011-2016. »

Les personnes qui acceptent cet amendement sont priées de le faire voir par un lever de main. Avis contraire ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A une majorité, le Conseil refuse l'amendement disant.

Nous prenons le dernier amendement, l'amendement du groupe PLR qui demande de fixer le plafond, oui pardon, M. Hildbrand, vous avez la parole.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je demande le vote nominal.

Le président : – Est-ce qu'il y a cinq conseillers au sens de l'article 90 qui demandent le vote nominal, c'est le cas nous allons donc procéder de la sorte. Un petit instant nous préparons le vote.

Amendement

« ... de fixer le plafond d'endettement net à 2,2 milliards de francs pour la législature 2011-2016. »

Alors les personnes qui acceptent l'amendement du PLR votent oui, les personnes qui le refusent votent non, il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 24 oui, 50 non et 0 abstentions, le Conseil refuse l'amendement.

Ont voté Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Burgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Ducommun Philippe, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Châtelain Caroline, Jacquat Philippe, Laurent Jean-Luc, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Stauber Philipp, Wild Diane.

Ont voté Non : Adam Yves, Allaz Christelle, Beaud Valéry, Bendahan Samuel, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Guex Sébastien, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Lapique Gaëlle, Mach André, Marti Manuela, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus :

Nous pouvons donc passer au vote des conclusions. Monsieur le rapporteur est-ce que vous pouvez nous donner les déterminations de votre commission.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Les conclusions de ce préavis étaient au nombre de deux. Elles ont été votées séparément par la Commission des finances. Je vous en donne lecture pour rallonger un petit peu. Donc la première conclusion propose de fixer le plafond d'endettement net à 2,4 milliards de francs pour la durée de la législature 2011-2016 avec deux sous-points : d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous le chiffre 1 des présentes conclusions, cela au mieux des intérêts de la Commune. Et en 2 : d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conclusions de chaque emprunt. Cette conclusion 1 a été acceptée par 8 oui, 5 non et 1 abstention.

Le président : – Voilà je vous propose de voter sur cette conclusion 1. On va le faire à l'électronique parce que l'addition finalement des personnes qui sont opposées pour des motifs différents pourraient faire un vote un petit peu difficile à calculer. Le temps que l'on

prépare le vote, les personnes qui acceptent la conclusion 1 telle qu'adoptée par la commission le feront savoir par un oui, les personnes qui la refusent par un non, on peut s'abstenir. Voilà le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 42 oui, 31 non et 2 abstentions, le Conseil accepte la conclusion 1 telle que proposée par la commission.

Monsieur le rapporteur vous pouvez nous donner les considérations de la commission pour la conclusion N° 2 de ce préavis.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – La conclusion 2 indique : de fixer le plafond de risque pour cautionnements et autres formes de garanties à 1,9 milliard de francs pour la durée de la législature 2011-2016. Cette conclusion 2 est acceptée par 10 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le président : – Voilà merci, je n'ai pas de demande de parole, nous passons au vote. Les membres du Conseil qui acceptent la conclusion 2 telle que proposée par la commission sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec quelques avis contraires, beaucoup d'abstentions, mais quand même avec un oui marqué, le Conseil accepte la deuxième conclusion.

Je vous propose d'accepter l'ensemble de ce préavis, les membres du Conseil qui approuvent ce préavis tel que présenté sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec de nombreux avis contraires, et quelques d'abstentions, le Conseil accepte ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/44 de la Municipalité, du 28 septembre 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de fixer le plafond d'endettement net à 2,4 milliards de francs pour la durée de la législature 2011-2016 ;
 - 1.1 d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
 - 1.2 d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt ;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à 1.9 milliard de francs pour la durée de la législature 2011-2016.

Autorisations d'achats pour l'exercice 2012

Préavis N° 2011/51 du 5 octobre 2011

Finances et du patrimoine vert

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède 10'000 francs
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède 10'000 francs, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	Exercice 2012		Exercice 2011		Ecart
	fr.		fr.		fr.
Véhicules, machines, matériels	7'008'400		6'624'100		384'300
Matériels et logiciels informatiques	1'066'000		1'500'000		-434'000
	8'074'400		8'124'100		-49'700

Comme à l'accoutumée, les demandes formulées par les directions ont fait l'objet d'un examen sévère afin de limiter les dépenses.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2012 :

TOTAL	8'074'400
=====	=====
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	7'008'400
B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)	1'066'000
	—
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	7'008'400

ADMINISTRATION GENERALE	79'000

– Greffe municipal	40'000

<u>Casino de Montbenon - Salle Paderewski</u>		
Un rideau acoustique sur enrouleur électrique, en remplacement des panneaux acoustiques	37'000	
– démontage des anciens panneaux	3'000	40'000
	<hr/>	
– Service d'organisation et d'informatique		39'000
<u>Nouvelle acquisition :</u>		
Un véhicule de type Volkswagen Caddy Maxi Combi au gaz naturel avec équipement spécifique aux activités du service, notamment les interventions sur les sites RECOLTE et les dépannages : galerie de toit, casiers pour matériel et échelle		39'000
		<hr/>
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS		1'775'900
	<hr/>	
– Service des sports		16'500
<u>Terrains de football - zone sportive de Vidy</u>		
Un véhicule utilitaire MINITRUCK à essence 1'100 cm ³ - catalyseur norme Euro 5 pour le transport du personnel, des marchandises, des machines et des outils, en remplacement d'un tracteur acquis en 1984		16'500
		<hr/>
– Corps de police		644'400
<u>Commandant</u>		
<u>Nouvelle acquisition :</u>		
Un véhicule de service, plus écologique et économique (classe A), pour le Commandant de police, en remplacement de la voiture VW Passat, VD 336278, qui, en fonction de la nouvelle réorganisation du Corps de police, sera équipée des moyens prioritaires et attribuée au chef de la Direction opérationnelle		45'000
		<hr/>
<u>DIROP (Direction opérationnelle + secrétariat)</u>		
<u>Unités spéciales</u>		
Six lunettes de vision nocturne		20'000
<u>Police-judiciaire</u>		
Une voiture, en remplacement de la VW Golf, VD 276067, année 2001, comptant environ 190'000 km en mars 2012, dernière expertise 26.06.2009, prochaine expertise juin 2012		
– un véhicule	34'000	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	1'000	
	<hr/>	41'000
Une voiture, en remplacement de la VW Golf, VD 267865, année 1999, comptant environ 190'000 km en mars 2012, dernière expertise 22.04.2009, prochaine expertise avril 2012		
– un véhicule		34'000

– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	1'000	
	—	41'000
 <i><u>STS (Sécurité du trafic et stationnement)</u></i>		
<i><u>Groupe motocyclistes</u></i>		
Une moto, en remplacement de la BMW 850 RT, VD 550, année 1997, comptant environ 103'300 km en mars 2012, dernière expertise 24.02.2010, prochaine expertise février 2012		
		22'500
 <i><u>Bureau du contrôle de la circulation</u></i>		
Un appareil indicateur de vitesse Visasis - mini, en remplacement de l'appareil acquis en juin 2006, actuellement hors d'usage et dont les frais de réparation s'avèrent trop importants		
		11'000
 <i><u>Nouvelle acquisition :</u></i>		
Un appareil numérique de contrôle du respect de la signalisation lumineuse "Traffistar"		
– un appareil Traffistar SR 520 + cabine blindée	75'000	
– travaux de génie civil	15'000	
– raccordement électrique + mât	21'000	
– étalonnage	3'500	
	—	114'500
 <i><u>Ordonnance du trafic</u></i>		
Un camion, en remplacement du camion Mercedes Vario 814 D, VD 3033, année 1998, comptant 185'300 km et 12'000 heures de travail, dernière expertise 23.03.2011. Ce véhicule totalisera 14 ans de service en 2012, année de sa prochaine expertise		
– véhicule/ensemble pont & grue	178'200	
– feu bleu/enregistreur RAG et équipements prioritaires	6'000	
	—	184'200
 <i><u>Police-secours</u></i>		
Un véhicule, en remplacement de la Volvo S60, VD 18885, année 2007, comptant environ 205'000 km en mars 2012, dernière expertise 15.11.2007, prochaine expertise en novembre 2011		
– un véhicule	44'100	
– équipements prioritaires (rampe Traffic Storm LED) + enregistreur RAG + coffret pour arme	20'000	
	—	64'100
 Un véhicule, en remplacement de la Volvo S60, VD 54911, année 2007, comptant environ 205'500 km en mars 2012, dernière expertise 13.05.2009, prochaine expertise en mai 2012		
– un véhicule	44'100	
– équipements prioritaires (rampe Traffic Storm LED) + enregistreur RAG + coffret pour arme	20'000	
		64'100

LE (Logistique et exploitation)Maintenance immeuble - Centrale courant fort

Remplacement d'une partie des batteries des onduleurs permettant de sécuriser les alimentations électriques des locaux de Police-secours, de la centrale d'alarme et d'engagement, ainsi que de toutes les centrales de l'Hôtel de police

19'000

PPM (Partenariats, proximité et multiculturalité)Poste de police du Flon

Montage d'une paroi de séparation au niveau de la réception pour améliorer la sécurité des policiers, ainsi que l'isolation phonique de ladite réception

18'000

– **Service de protection et sauvetage****1'115'000**Division secours et incendie

Un véhicule d'intervention léger d'urgence, en remplacement du véhicule VD 188619, acquis en 2001 et totalisant 137'800 km au compteur (dernière expertise : février 2011, prochaine expertise : février 2013)

- un véhicule 49'000
- équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage) 10'000

59'000

Un véhicule d'extinction léger, en remplacement du véhicule Haflinger VD 8415, acquis d'occasion auprès de l'Armée suisse, mis en circulation la première fois en 1969 et totalisant 23'185 km au compteur. Le système d'extinction actuel sera installé sur le nouveau véhicule

- un véhicule 40'000
- équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage) 10'000

50'000

Un véhicule d'intervention servant au transport de matériel supplémentaire pour les engagements de lutte contre le feu, en remplacement du véhicule IVECO 120-25 AW, acquis en 1988 et totalisant 49'000 km au compteur (dernière expertise : janvier 2010, prochaine expertise : janvier 2013)

450'000

Un bateau d'intervention pour les ports, équipé de moyens prioritaires, en remplacement du Boston actuel VD 76, construit en 1978 et dont la coque en polyester est devenue poreuse avec les années (phénomène de l'osmose du polyester), induisant une pénétration d'eau entre les deux coques. Le moteur sera récupéré et installé sur le

nouveau bateau (dernière expertise : avril 2010, prochaine expertise : avril 2013)

50'000

Un véhicule de traction, en remplacement du véhicule Puch VD 348440, acquis en 1987 et totalisant 107'058 km au compteur (dernière expertise : mars 2011, prochaine expertise : mars 2012)		
– un véhicule	65'000	
– équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage)	10'000	
	<hr/>	75'000
Une berce de transport de matériel divers		17'000
Une graveuse pour la création de plaquettes d'identification de matériel, marquage de matériel personnel, etc, en remplacement d'une graveuse acquise en 1997 et qui n'est plus réparable (pièces plus disponibles sur le marché). Cette machine sert à plusieurs entités de la Ville		30'000
Un système d'information et d'affichage multimédia de l'état de préparation des moyens d'intervention, des alarmes en cours et de toutes informations utiles à l'engagement de la Division secours et incendie		137'000
<i><u>Division groupe sanitaire</u></i>		
Une ambulance, en remplacement de l'ambulance Mercedes Sprinter, VD 57677, année 2004, totalisant 248'300 km (pondérés) et 9'000 interventions d'urgence au 30 avril 2011 (dernière expertise : octobre 2011, prochaine expertise : octobre 2012)		
– un véhicule	210'000	
– installations techniques (connexions GPS et Polycom, boîtier C-Track, etc.)	4'000	
– une civière roulante manuelle	13'000	
	<hr/>	227'000
<i><u>Centre de formation de la Rama</u></i>		
Un beamer fixe, en remplacement de l'installation actuelle qui date de 2008 et présente des défauts dans la luminosité, défauts dus aux heures d'utilisation		
– un beamer	16'000	
– nouveau câblage	4'000	
	<hr/>	20'000
CULTURE ET LOGEMENT		0
<hr/>		<hr/>
TRAVAUX		3'461'500
<hr/>		<hr/>
– Service de la coordination et du cadastre		40'000
Deux équipements mobiles de mesure SIG DGNSS GeoXH Geo Explorer séries 6000, en remplacement d'un même équipement DGPS GeoXT GeoExplorer série 3000 dont les		

fonctionnalités sont devenues insuffisantes	40'000
– Service des routes et de la mobilité	2'179'500
<i>Construction et exploitation</i>	
Cinquante-cinq horodateurs, en remplacement d'équipements similaires fortement usagés	825'000
<i>Entretien et travaux</i>	
Un transporter, en remplacement d'un véhicule de même type n° 351, de 1997, qui compte près de 7'500 heures au compteur (secteur 6), dernière expertise 06.08.2008, prochaine expertise en 2012	260'000
<i>AMV</i>	
Une machine pour le lavage des pièces mécaniques, en remplacement d'une installation similaire datant de 1995, hors d'usage	12'000
Un lift 5-6 t. pour petits véhicules d'entretien, en remplacement d'une installation datant de 1988, fortement usagée ne répondant plus aux normes de sécurité (mise en conformité par rapport aux normes de sécurité SUVA en vigueur)	30'000
Un camion multi-bennes avec agrégats, saleuse et lame, en remplacement du véhicule n° 59 (Euro 2), de 1998, qui totalise 176'000 km et 13'450 heures de grue, dernière expertise 08.04.2011, prochaine expertise en 2012	360'000
Un camion avec pont basculant, avec grue, en remplacement du véhicule n° 52 (Euro 2), de 1997, qui totalise 151'000 km et 11'240 heures de grue, dernière expertise 07.06.2011, prochaine expertise en 2012	375'000
Une remorque de transport à fond plat, en remplacement de la remorque n° 601, de 1976, plus expertisable en l'état (frais fr. 17'500.-), dernière expertise 28.07.2010	55'000
Une camionnette avec pont, en remplacement du véhicule du même type n° 184, de 1998, qui totalise 160'000 km, dernière expertise 02.12.2008, prochaine expertise en 2012	56'000
Deux postes de soudure (onduleurs) 350W, en remplacement d'installations du même type datant de 1987 et 1988, fortement usagées	30'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
<i>Entretien et travaux</i>	
Un nettoyeur HP (eau chaude) pour l'enlèvement des tags et graffiti (équipe tags)	15'000
Une armoire sèche linge (unité Travaux)	11'500

	Un conteneur anti feu pour carburant (unité Travaux) (mise en conformité par rapport aux normes SUVA en vigueur)	50'000
	<u>AMV</u>	
	Un magasin rotatif (armoire) pour le stockage des raccords hydrauliques et produits de carrosserie	50'000
	Etagères - stockage extérieur du bois (menuiserie)	50'000
–	Service d'assainissement	590'000
	<u>CIL</u>	
	Un camion 26 tonnes, trois essieux, équipés d'un caisson à ordures et d'un système de pesée embarquée, en remplacement du camion n° 6 de 1997, Euro 2, totalisant 360'000 km ville, dernière expertise 31.08.2010, prochaine expertise 11.08.2011	500'000
	Un véhicule léger, en remplacement de la camionnette n° 40 de 2001, Euro 3, totalisant 140'000 km, dernière expertise 15.12.2009, prochaine expertise déc. 2011	90'000
–	Eauservice	652'000
	Un fourgon carrossé diesel, en remplacement du véhicule VD 234094 du même type datant de 1997, totalisant 124'000 km, dernière expertise 18.08.2009, prochaine expertise 2012	48'000
	Un véhicule type break 4x4 ou équivalent, en remplacement du véhicule VD 79209 du même type datant de 2001, totalisant 180'000 km, dernière expertise 13.12.2010, prochaine expertise 2013	34'000
	Un fourgon carrossé diesel, en remplacement du véhicule VD 24830 du même type datant de 1999, totalisant 120'000 km, dernière expertise 22.11.2010, prochaine expertise 17.02.2013	50'000
	Un fourgon carrossé diesel, en remplacement du véhicule VD 32868 du même type datant de 1999, totalisant 114'000 km, dernière expertise 09.11.2009, prochaine expertise 2013	50'000
	Un appareil d'analyses pour le laboratoire, en remplacement du système actuel datant de 2000, qui n'est plus fiable et sujet à des pannes (analyses : nitrites, ammonium, phosphates, silices, matières organiques avec doubles liaisons, etc.)	70'000
	<u>Nouvelle acquisition</u> :	
	Un appareil d'analyses pour le laboratoire LC-MS permettant de compléter les paramètres qui ne peuvent être analysés aujourd'hui (micropolluants)	400'000

ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	0
<hr/>	
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	1'101'000
<hr/>	
– Service achat et logistique Ville	335'000
Une balayeuse électrique (magasin), en remplacement d'une balayeuse datant de 1994	50'000
Un camion, en remplacement du camion Mercedes VD 4433, de 1995, totalisant 175'000 km, dernière expertise : février 2009, prochaine expertise fin 2011	270'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
Un transpalette électrique	15'000
– Service des parcs et domaines	766'000
Un transporter Multilift (atelier), en remplacement du Dumper n° 1070, de 1984, totalisant 5'500 heures, dernière expertise : février 2009, prochaine expertise en 2014 (reprise fr. 500.-)	130'000
Un fourgon d'intervention avec aménagement intérieur (atelier), en remplacement du fourgon n° 1041, de 1995, totalisant 155'000 km, dernière expertise : août 2008, prochaine expertise en 2011	95'000
Une ponceuse à bandes (atelier), en remplacement d'une machine ayant plus de 35 ans	75'000
Un gerbeur électrique (EH), en remplacement du gerbeur n° 1100 de 1984, sans compteur d'heures	18'000
Un terratrac avec accessoires (secteur 1), en remplacement du véhicule n° 1030, de 1992, totalisant 6'700 heures, dernière expertise : mai 2010, prochaine expertise en 2013 (reprise fr. 800.-)	170'000
Une tondeuse à moteur porte-outils (secteur 1), en remplacement de la tondeuse n° 1269, de 1989, sans compteur d'heures	20'000
Une tondeuse à moteur porte-outils (secteur 2), en remplacement de la tondeuse n° 1260, de 1990, sans compteur d'heures	20'000
Une motofaucheuse avec barre de coupe (secteur 3), en remplacement de la motofaucheuse n° 1162, de 1990 sans compteur d'heures	16'000
Une motofaucheuse avec barre de coupe (secteur 4), en remplacement de la motofaucheuse n° 1164, de 1982 sans compteur d'heures	16'000

Un chariot électrique avec pont (cimetièr), en remplacement du chariot électrique n° 1074, datant de 1984, totalisant 26'500 heures de travail, dernière expertise : janvier 2009, prochaine expertise en 2014 (reprise fr. 800.-)	125'000
Une roulotte de chantier en bois, 6 places, avec système de chauffage (forêts), en remplacement d'une roulotte non immatriculée, de 1982, avec des présences de pourriture avancée	27'000
Un arroseur tracté (sports), en remplacement de l'arroseur n° 1394	14'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
Un regarnisseur pour zone de but (sports)	17'500
Un lamier - accessoire pour débardeur barre de coupe (forêts)	22'500
SERVICES INDUSTRIELS	591'000
<hr/>	
– Service du développement stratégique	25'000
Une poinçonneuse (atelier serrurerie) en remplacement de la machine actuelle âgée de 37 ans	25'000
– Service de la comptabilité et des finances	29'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
Un break 1.6 gaz, pour un encaisseur	29'000
– Service du gaz et du chauffage à distance	90'000
Un fourgon, en remplacement du véhicule Ford transit, VD 116015, 98'000 km, dernière expertise 28.05.2010, prochaine expertise en 2012	53'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
Un véhicule gaz, pour le service de piquet	37'000
– Service de l'électricité	292'000
Un véhicule 2.0 gaz, en remplacement du break Ford Focus, VD 66715, 158'000 km, dernière expertise 03.08.2009, prochaine expertise en 2011	33'000
Un fourgon, en remplacement du véhicule VW T 4, VD 273712, 195'000 km, dernière expertise 19.02.2009, prochaine expertise en 2011	52'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
Un véhicule, pour le piquet barrage de Lavey	38'000
Une remorque 2 essieux, pour le transport de caisses	10'000
Un véhicule 4x4, pour le service de piquet	39'000

Un camion pont-grue, pour l'éclairage publique	120'000
– Service du multimédia	155'000
Deux mesureurs de champ DSAM	30'000
Un appareil de mesure universel TNT	19'000
Un réflectomètre optique OTDR	21'000
Quatre analyseurs de signaux IPTV/QAM/Streaming	50'000
Une machine à tickets pour l'espace clients	35'000

3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2011/51 de la Municipalité, du 5 octobre 2011;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2012, un crédit de fr. 8'074'400.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur :

La Commission des finances a traité ce préavis au cours de sa séance du 17 novembre 2011. Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour un montant de Fr. 8 074 400.- (-49 700.- par rapport au montant total des autorisations d'achat 2010) dont Fr. 1 066 000.- concerne le matériel et logiciels informatiques (-434 000.-). La part pour l'acquisition de véhicules, machines et matériels est en augmentation de Fr. 384 300.- par rapport à 2010. Dans un premier temps les crédits demandés ont été examinés par les sous commissaires dans leur direction qui ont apporté des informations supplémentaires au préavis lors de la discussion générale.

1. Généralités

La répartition par direction ne concerne ici que les autorisations d'achat pour les véhicules, machines et matériels. Dans le présent rapport, nous nous sommes attachés spécifiquement aux nouvelles acquisitions (chapitre 2 ci-dessous).

AG	Fr. 79'000.00	1.13%	
SPS	Fr. 1'775'900.00	25.34%	
CL	Fr. 0.00	0.00%	
Tx	Fr. 3'461'500.00	49.39%	
EJCS	Fr. 0.00	0.00%	
FIPAV	Fr. 1'101'000.00	15.71%	
SI	Fr. 591'000.00	8.43%	
Véhicules, machines, matériels	Fr. 7'008'400.00	100.00%	86.80%
Matériel Informatique	Fr. 1'066'000.00		13.20%
Total autorisations d'achats	Fr. 8'074'400.00		100.00%

2. Véhicules, machines, matériels

Si on ne prend en compte que les nouvelles acquisitions dans la partie Véhicules, machines, matériels, lesquelles représentent 13,67 % du montant total, on obtient la répartition suivante :

AG	Fr. 39'000.00	4.07%
SPS	Fr. 114'500.00	11.95%
CL	Fr. 0.00	0.00%
Tx	Fr. 476'500.00	49.74%
EJCS	Fr. 0.00	0.00%
FIPAV	Fr. 55'000.00	5.74%
SI	Fr. 273'000.00	28.50%
Véhicules, machines, matériels	Fr. 958'000.00	100.00%

Ces montants et pourcentages montrent clairement la volonté de la Municipalité d'agir avec parcimonie en la matière ; la plus grande partie des montants dont il est question dans ce préavis concernent en effet des remplacements.

D'une manière générale, on note plusieurs remplacements de véhicule, selon un cycle d'usure d'environ dix ans.

Voici quelques compléments d'informations pour les nouvelles acquisitions :

A. Administration générale

On note une nouvelle acquisition d'un véhicule au gaz naturel pour le SOI qui représente 49,37% du montant total de la direction.

B. Sécurité publique et sports

Le corps de police envisage l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour son commandant (son ancien véhicule est attribué au chef de la Direction opérationnelle) et un appareil numérique de contrôle du respect de la signalisation lumineuse Traffistar pour un montant global qui représente 6,45% du montant total de la direction.

C. Travaux

Les nouvelles acquisitions se concentrent dans le Service des routes et de la mobilité, parmi les divisions Entretien et Travaux (nettoyeur, armoire sèche-linge, conteneur anti-feu), puis Ateliers et Magasins de la Ville (armoire et étagères de stockage) pour un montant global qui représente 13,77% du montant total de la direction. Par ailleurs, le secteur Construction et exploitation propose le renouvellement de 55 de ses 460 horodateurs pour un montant de fr. 825 000. Ces nouveaux équipements introduisent la possibilité de paiement par carte de crédit pour les usagers et la gestion à distance des horodateurs par les agents de police pour leur information en temps réel (par mail ou SMS) sitôt dépassée la durée de stationnement autorisée.

Observation :

Compte tenu de la hauteur de l'achat demandé et de sa répercussion sur les prochains budgets, la Commission des finances demande à la Municipalité une évaluation chiffrée des recettes supplémentaires escomptées par le renouvellement de l'ensemble des horodateurs prévus à moyen terme.

Accepté à l'unanimité.

D. Finances et Patrimoine Vert

Le service achat et logistique Ville souhaite acquérir un transpalette électrique, tandis que le service des parcs et domaines prévoit l'acquisition d'un regarnisseur pour zone de but et d'un lamier (accessoire pour débardeur barre de coupe) pour un montant global qui représente 5% du montant total de la direction.

E. Services industriels

Les services de la comptabilité et des finances, du gaz et chauffage à distance, de l'électricité prévoient des acquisitions de nouveaux véhicules. Une remorque et un camion-grue complètent la liste pour le service de l'électricité. Ces projets d'acquisitions nouvelles représentent 46,19% du montant total de la direction.

3. Matériel et logiciels informatiques

Il faut tout d'abord relever que la commission consultative d'informatique ne s'est pas réunie avant la discussion du présent préavis. La nouvelle législature en est la cause, puisque les commissions ont dû être renommées. Ce sont donc chaque membre des sous-commissions qui ont étudié les propositions municipales pour chaque direction.

Pour le matériel et logiciels informatiques, on note une baisse significative du montant global des demandes pour un total de 156 objets répartis entre les différentes directions ; la plupart sont des projets d'acquisition de programmes informatiques et d'imprimantes.

La demande 152 a retenu notre attention : pour un montant de fr. 150 000, le SOI souhaite acquérir un système de gestion des smartphones et tablets PC. Avec ses 1800 unités présentes dans l'administration, il s'avère nécessaire de sécuriser les données.

Observation :

La Commission des finances comprend évidemment le besoin de mobilité toujours plus grande (relevons ici le rapport entre les 1800 unités et les 4600 employés de l'administration), lequel implique semble-t-il un investissement toujours plus grand en assistance technique et en sécurité. Reste à savoir, à terme, jusqu'où ce choix est un gain pour la Ville, même si, cette année, ces dépenses n'impliquent pas d'augmentation des frais.

Acceptée à l'unanimité.

4. Conclusion

Au vote final, la commission des finances a accepté à l'unanimité des 14 présents les conclusions de ce préavis soit :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2012, un crédit de fr. 8 074 400 pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Discussion

M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur : – Il s'agit des autorisations d'achats pour l'exercice 2012.

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Il y a juste un point de ce préavis qui m'a quand même posé un problème, c'est l'achat d'un beamer au Centre de formation de la Rama. Je déclare en quelque sorte mes intérêts, je travaille à la Fédération donc romande des consommateurs, donc j'ai l'habitude de faire des comparatifs de prix. Et là, un beamer à 16 000 francs, ça m'a quand même un peu surprise. Alors je suis allée sur Internet, j'ai cherché des beamer professionnels. A 16 000 francs, je n'en ai pas trouvé beaucoup, je dois dire. La plupart que j'ai trouvé ils étaient plutôt de l'ordre de 10 000 francs et donc j'aurais bien voulu avoir quelques explications à ce sujet-là. Sinon je dépose un amendement pour la réduction de ce montant jusqu'à ce que l'on ait quelques explications à ce sujet.

Amendement

« Sous déduction d'un montant de 20 000 francs destiné à l'achat et au câblage d'un beamer pour le Centre de formation de la Rama. »

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Un autre achat significatif a retenu l'attention de la Commission des finances. Il s'agit des horodateurs, des parcomètres qui vont être renouvelés par étape mais dont la première étape prévoit un renouvellement à hauteur de 825 000 francs. Il faut savoir qu'il y a 460 horodateurs, 460 parcomètres à Lausanne et que ce qui est proposé par la Direction des travaux c'est d'en renouveler la totalité, si j'ai bien compris, sur les huit prochaines années. Ce qui représente des achats à hauteur de prêt de 7 millions. Il n'y qu'une seule ligne dans les achats pour une somme qui est quand même conséquente. Quand on gratte un peu on apprend qu'il s'agit d'horodateurs d'une nouvelle génération, autrement dit d'horodateurs qui pourront être gérés à distance par la Police du stationnement qui sera avertie en temps réel par mail ou par SMS des contrevenants et puis en échange les usagers pourront payer le horodateurs par carte de crédit. On pourrait imaginer une riposte des contrevenants qui pourraient aussi avoir un moyen de gérer à distance le dépassement du temps autorisé, mais en tout cas cela pose certaines questions en termes de recettes qui sont escomptées de la part du Service des routes et de la mobilité et il serait intéressant d'avoir quelques informations à ce sujet. Si elles ne peuvent pas être données ce soir, le plus rapidement possible, en tout cas c'est le souhait de la Commission des finances qui sera très attentive là-dessus.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – En ce qui concerne la Rama et le beamer, comme vous le savez certainement, vous avez eu l'occasion d'en débattre lors des derniers budgets, le Centre de formation de la Rama a fait ces dernières années, grâce à l'appui du Conseil communal bien sûr, de gros efforts pour adapter les équipements, que ce soit le mobilier ou les équipements techniques, simplement pour répondre à la demande des organisateurs soit de cours de formation, soit d'assemblées générales diverses, et, effectivement, le centre de la Rama est, maintenant, de plus en plus utilisé pour ce genre d'activité. Alors, le beamer qui est proposé ici n'est pas un beamer pour une salle de classe, mais un beamer pour la grande salle qui peut contenir plusieurs centaines de personnes. Il semble que, d'après les offres obtenues, celle-ci est l'offre la plus intéressante pour une installation d'envergure, pour une grande salle de plusieurs centaines de personnes.

Le président : – Merci à Monsieur le municipal, je vous demande un tout petit moment d'attention, je vous remercie. Nous poursuivons, la parole n'est plus demandée. Avant peut-être de donner la parole à monsieur le rapporteur, je pense que nous allons traiter l'amendement qui est proposé. Il s'agit d'un amendement pour compléter la décision n° 1 qui était d'allouer à la Municipalité pour l'exercice 2012 un crédit de 8 074 400 francs pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques, sous déduction – voilà l'amendement – sous déduction d'un montant de 20 000 francs destinés à l'achat et au câblage d'un beamer pour le Centre de formation de la Rama. La parole n'est pas demandée, je vous propose de voter l'amendement. Les membres du Conseil qui acceptent l'amendement sont priés de le faire voir par un lever de main, pardon, allez-y oui, qui acceptent l'amendement. Je vous remercie. Les personnes qui le refusent ? Bon je suis désolé on doit procéder à un vote électronique. Les personnes qui acceptent l'amendement votent oui, les personnes qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 24 oui, 26 non, 9 abstentions, le Conseil refuse l'amendement.

Le président : – Nous passons maintenant au vote des conclusions, avant d'abord monsieur le municipal, mais je pense que vous renoncez c'était pour avant, monsieur le municipal ? Voilà merci, nous pouvons donc poursuivre. Monsieur le rapporteur, est-ce que vous pouvez nous donner connaissance des déterminations de votre commission ?

M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur : – Je suppose que tout le monde a lu le rapport et a pris note des deux observations, n'est-ce pas ? Donc il n'est pas nécessaire d'y revenir puisqu'elles ont été acceptées à l'unanimité. Les deux conclusions pour leur part étaient d'allouer les 8 074 400 francs et de porter en amortissement dudit crédit, les subventions et participations éventuelles à recevoir. Ces deux conclusions ont été acceptées à l'unanimité des membres de la commission.

Le président : – Je vous remercie, donc nous allons passer au vote. Les membres qui acceptent l'ensemble des conclusions telles qu'approuvées en commission sont priés de le faire voir par un lever de main ? Avis contraires ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Avec quelques avis contraires et quelques abstentions, le Conseil accepte les conclusions de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/51 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2012, un crédit de fr. 8 074 400 pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Le président : – Oui attendez encore un petit moment, s'il vous plaît. Il y a encore une observation je crois dans le préavis, excusez-moi.

M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur : – Les deux observations ont été acceptées à l'unanimité à mon avis c'est comme dans le préavis précédent, on ne doit pas les faire voter.

Le président : – On est d'accord, je remercie monsieur le rapporteur pour cette précision et nous levons la séance. Je vous donne rendez-vous demain soir à 19 h.

La séance est levée à 23 h 15.

Rédaction : *Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16